Parc Interrégional du Marais Poitevin

Limicoles nicheurs du marais Poitevin

Synthèse de l'enquête 2005 - 2006

© M. Vaslin

Rédaction :

Jean – Pierre GUERET
Julien SUDRAUD (LPO 85)

Collaboration :

Erwan LAGADEC
David LAZIN
Francis MEUNIER
Alain TEXIER (PIMP)

Octobre 2007

Parc Interrégional du Marais Poitevin

Limicoles nicheurs du marais Poitevin

Synthèse de l'enquête 2005 - 2006

Oct-07

LN-110711

SOMMAIRE

Remerciements 2
Introduction 3
I – Les espèces concernées 3
II – Objectifs de l'enquête 4
III – Protocole de recensement 4
3.1 – Protocole général 4
3.2 – Déroulement : 5
IV – Les résultats de l'enquête 6
4.1 –Résultats globaux : 6
4.2 – Analyses spécifiques : 6
4.2.1 – Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta)* : 6
4.2.2 – Barge à queue noire (*Limosa limosa limosa)* : 10
4.2.3 – Chevalier gambette (*Tringa totanus)* : 13
4.2.4 – Echasse blanche (*Himantopus himantopus)* : 15
4.2.5 – Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus)* : 17
4.2.6 – Le Petit Gravelot (*Charadrius dubius)* : 20
4.2.7 – Bécassine des marais (*Gallinago gallinago)* : 22
4.2.8 – Vanneau huppé (*Vanellus vanellus)* : 23
4.2.9 – Guifette noire (*Chlidonias niger)* : 25
4.3 – Analyse et commentaires : 26
4.3.1 – Part de l'effectif national : 26
4.3.2 – Tendances d'évolution en marais Poitevin : 27
4.3.3 – Pertinence du site NATURA 2000 : 31
4.3.4 – Pertinence des Mesures Agri-Environnementale : 33
4.3.5 – Pertinence des sites gérés à vocation conservatoire : 36
V – Conclusions et perspectives 38
5.1 – Constat général : 38
5.2 – Sites prioritaires : 38
5.3 – Mesures de conservation : 38
Bibliographie : 40
Annexes : 42

Remerciements

L'enquête « limicoles nicheurs du marais Poitevin 2005-2006 » représente le travail coordonné d'un grand nombre d'ornithologues de terrain qui font partie d'associations et d'organismes qui oeuvrent pour l'étude et la conservation de la nature. Qu'ils en soient remerciés.

Liste des associations et organismes qui ont participé à l'enquête :

ADEV, Alain THOMAS consultant environnement, GODS, INRA, LPO France, LPO Vendée, ONCFS, Parc Interrégional du marais Poitevin

Liste des ornithologues qui ont participé à l'enquête (sauf omission) :

CARRIER Guillaume, COHENDOZ Stéphane, CORRE Frédéric, DES TOUCHES Hugues, DODIN Thierry, DROCHON Aurélien, DURANT Daphnée, FAUR Pascal, GONIN Christian, GUEYDAN Cyrille, GUEYDAN Jocelyne, GUERET Jean-Pierre, HUNAULT Sylvain, JOYEUX Emmanuel, LAGADEC Erwan, LAMIRAUD Aurélie, LAZIN David, MARQUIS Jacques, MERCIER Fabien, MICHEL Anthony, OUVRARD Etienne, PAILLAT Jean-Paul, PALLIER Sébastien, PETIT Loïc, ROCHIER Damien, ROULLIER Philippe, SALMON Franck, SIAUDEAU Henry, SUDRAUD Julien, TESTUD Gratien, TEXIER Alain, THOMAS Alain, TROTIGNON Paul, TURPAUD-FIZZALA Victor, VARENNE François, VAUTHIER Michel.

Introduction

L'enquête limicoles nicheurs 2005/2006 en marais Poitevin s'inscrit dans le cadre du lancement de « l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin » impulsé par les gestionnaires des Réserves Naturelles du territoire et coordonné par le Parc Interrégional du marais Poitevin.

Le choix s'est porté sur ce groupe d'espèces car elles se révèlent, a priori caractéristique de la zone humide, notamment des prairies humides, et plusieurs ont des effectifs nicheurs significatifs sur le marais Poitevin mais vulnérables ou en déclin en Europe (Barge à queue noire, Chevalier gambette) (Rocamora, 1999). Les objectifs sont donc à la fois de connaître les tendances d'évolution d'espèces patrimoniales, leur répartition actuelle sur la zone humide et de faire le lien avec les modes de gestion du territoire.

Réalisée 10 ans après l'enquête nationale sur les limicoles nicheurs (1995/96), cette étude permettra d'établir un état des populations de limicoles nicheurs de la zone humide du marais Poitevin. Ce travail permet également de réaliser un « point zéro » au lancement des premières actions Natura 2000 du DOCOB validé en 2003.

Ces deux années d'inventaire (2005 et 2006) sont le fruit d'un travail partenarial entre l'ONCFS, l'ADEV, l'INRA, la LPO Vendée et la LPO France.

I – Les espèces concernées

Les huit espèces suivantes sont concernées :

- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)
- Barge à queue noire (*Limosa limosa*)
- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- Chevalier gambette (*Tringa totanus*)
- Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)
- Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)
- Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

Les données de Guifette noire (*Chlidonias niger*) (provenant du suivi réalisé dans le cadre du programme LIFE) ont été intégrées dans ce travail dans la mesure où cette espèce est vulnérable en France, en forte régression en marais Poitevin, et est caractéristique des prairies de marais longuement inondées.

II – Objectifs de l'enquête

L'étude se limite aux objectifs suivants :

- Evaluer les effectifs nicheurs (couples cantonnés) dans le marais Poitevin des 8 espèces de limicoles concernés ;
- Préciser la distribution actuelle des espèces ;
- Déduire les tendances d'évolution des effectifs et de la distribution de ces espèces ;
- Identifier les sites prioritaires pour la conservation des limicoles et proposer des mesures de conservation le cas échéant ;
- Evaluer la proportion des effectifs de limicoles qui nichent dans les espaces gérés à vocation environnementale ;

III – Protocole de recensement

3.1 – Protocole général

La méthode utilisée est celle de l'enquête nationale 1995-96 en marais Poitevin : méthode dite « détaillée ».

Les visites des sites sont effectuées entre mi mars et début juin, avec deux passages minimum obligatoires sur le terrain, séparés au moins de quinze jours. Compte tenu de l'échelonnement important de l'arrivée des couples sur les sites, ainsi que des pontes, il convient de ne pas effectuer les recensements trop tôt dans la saison, au risque de sous évaluer les effectifs réellement nicheurs.

Le recensement consiste en un transect (ou itinéraire de recensement) qui est parcouru à faible vitesse. L'évolution est fréquemment interrompue de haltes d'observation (tous les 200 à 300 mètres). L'observateur muni de jumelles (ou de longue-vue) fouille la surface à prospecter. Les fiches et les cartes sont complétées au fur et à mesure sur le terrain. Les itinéraires sont choisis à l'avance et sont espacés de 400 mètres maximum.

On déconseille fortement de rechercher les nids autrement qu'à distance pour éviter un dérangement excessif des nicheurs.

Les visites de site se font de préférence tôt le matin, par temps clément (éviter la pluie, le brouillard et le vent fort). L'observateur est tenu de remplir une fiche de terrain standardisée par espèce (annexe 1). Les couples, les nids et les individus paradant, etc. sont identifiés par des chiffres. Ces mêmes chiffres sont utilisés pour localiser les contacts sur une copie de carte au 1/25000ème.

Cette méthode est applicable aux espèces suivantes : Echasse blanche, Avocette élégante Vanneau huppé, Barge à queue noire, Chevalier gambette et Petit gravelot. Les recensements des autres espèces requièrent l'usage de techniques spécifiques (Bécassine des marais, Gravelot à collier interrompu).

3.2 – Déroulement :

Le coordinateur de l'enquête (la LPO) a déterminé avec les organismes participants les zones à prospecter de manière à couvrir l'ensemble de la zone humide. Ces derniers ont reçu les fiches de terrain éventuellement accompagnées de copies de cartes sur lesquelles figurent les secteurs à prospecter. En 2005, l'INRA a collaboré avec l'ADEV sur les secteurs A1, A2, A3 dans le cadre d'un programme de recherche concomitant mais n'a pas participé au recensement 2006.

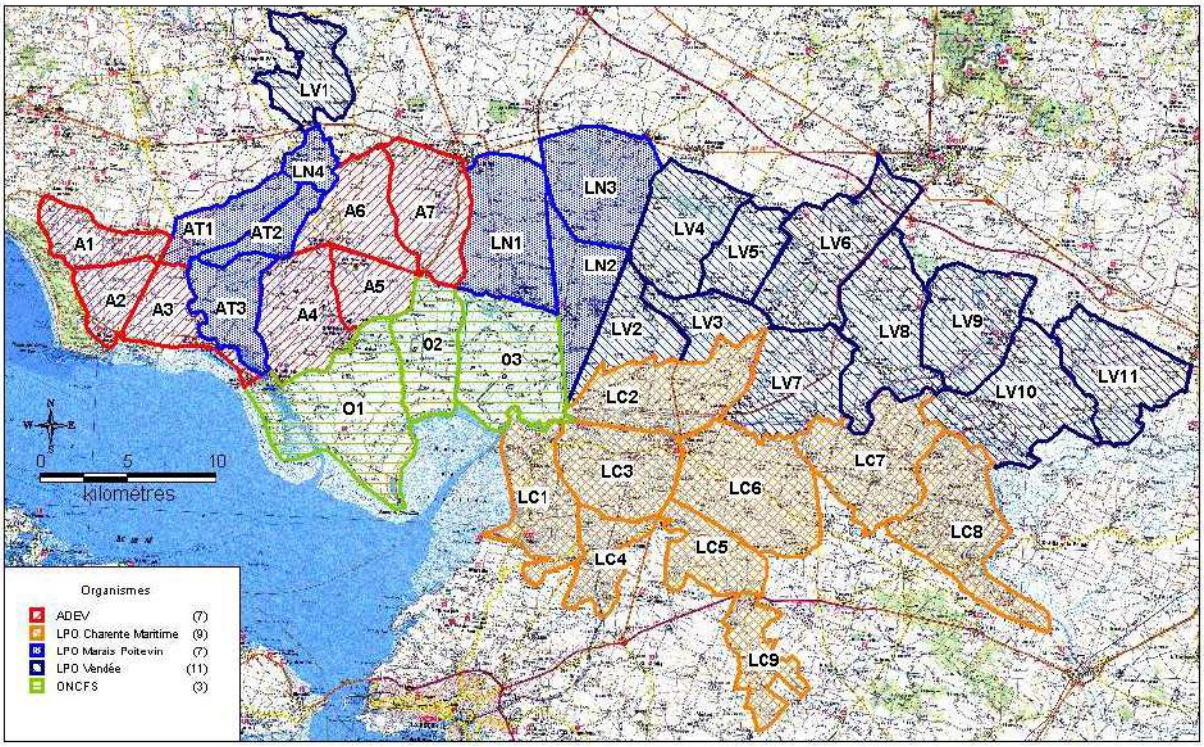

Carte 1 : Répartition des secteurs par organisme

L'enquête porte sur le recensement de couples cantonnés :

- Couples en parade
- Oiseaux seuls montrant un comportement territorial (individu qui houspillent, chant, parade, vol circulaire…)
- Observation de la construction du nid, accouplements
- Découverte d'œufs
- Oiseaux couvant
- Poussins juvéniles

Après le recensement de tous les indices de cantonnement sur l'ensemble de la zone étudiée, les fiches sont remises au coordinateur pour la saisie et l'analyse des données. En 2006 certains organismes ont saisi eux-mêmes leurs données sur le masque de saisie fourni par la LPO. Les différents contacts sont convertis en nombre de couples certains et incertains sur le Marais Poitevin en fonction de leur nature, grâce à une clé d'interprétation (outil permettant d'obtenir une interprétation homogène de l'ensemble des données – annexe 2).

IV – Les résultats de l'enquête

L'ensemble de la zone humide du marais Poitevin a été prospecté chaque année, par 37 personnes représentant les 5 organismes concernés.

4.1 –Résultats globaux :

Les recensements effectués en 2005 et 2006 ont été réalisés entre le 20 mars et le 3 juillet. Ils ont permis de contacter 2612 couples de limicoles nicheurs (2357 couples certains et 255 couples incertains).

La fourchette prise en compte dans ce travail donne l'effectif minimum des couples certains des 2 années d'enquête et l'effectif maximum des couples certains + incertains (probables et possibles) des 2 années d'enquête. Elle est donc la plus large possible, fournissant ainsi le maximum d'informations.
Les illustrations cartographiques qui suivent représente les couples certains des 2 années confondues (2005 + 2006).

Tableau 1 : Effectif des limicoles nicheurs en marais Poitevin en 2005-2006, exprimé en nombre de couples

Espèces	Minimum compté	Maximum compté
Avocette élégante	8	30
Barge à queue noire	42	45
Bécassine des marais	0	1
Chevalier gambette	173	199
Echasse blanche	150	223
Gravelot à collier interrompu	21	28
Petit Gravelot	7	17
Vanneau huppé	721	817
Guifette noire	13	16
TOTAL	**1135**	**1376**

La carte 2 localise les couples de limicoles nicheurs certains pour 2005-2006, toutes espèces confondues.

4.2 – Analyses spécifiques :

4.2.1 – Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 8 – 30

L'Avocette est principalement présente sur la partie Charentaise du marais Poitevin en bordure de la Baie de l'Aiguillon et dans l'estuaire de la Sèvre Niortaise. Un couple a été noté en 2005 sur la Réserve Naturelle « Michel Brossselin » de Saint-Denis-du-

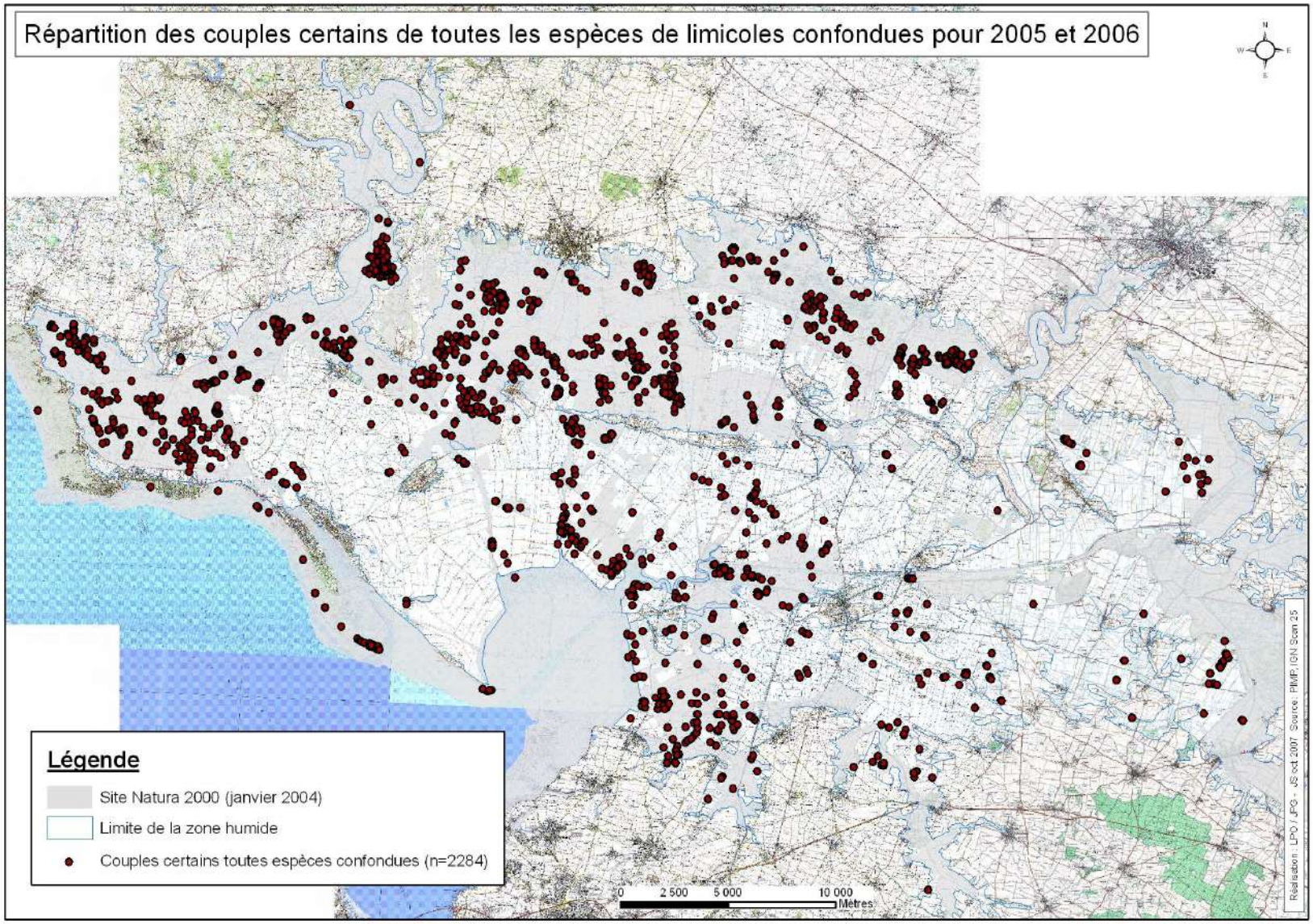

Carte 2 : localisation des couples de limicoles nicheurs pour 2005-2006 toutes espèces confondues

Payré en Vendée. Seuls 7 sites ont accueillis des avocettes nicheuses dont le site de Landelène avec 10 couples en 2005 (carte 3).

Les effectifs sont fluctuants d'une année sur l'autre et il est difficile de dégager une tendance. L'Avocette élégante n'a pas été recensée en 1995-96 sur le marais Poitevin, ce qui en fait une nouvelle espèce nicheuse. A cette époque, elle était probablement nicheuse sur la partie Charentaise du marais Poitevin mais n'a pas été notée par manque de prospection (voir § 4.3.2). La première mention certaine est sur les marais de Landelène en 1998.

En marais Poitevin, les plans d'eau de chasse accueillent la majeure partie de la population d'avocette nicheuse (graphique 1).

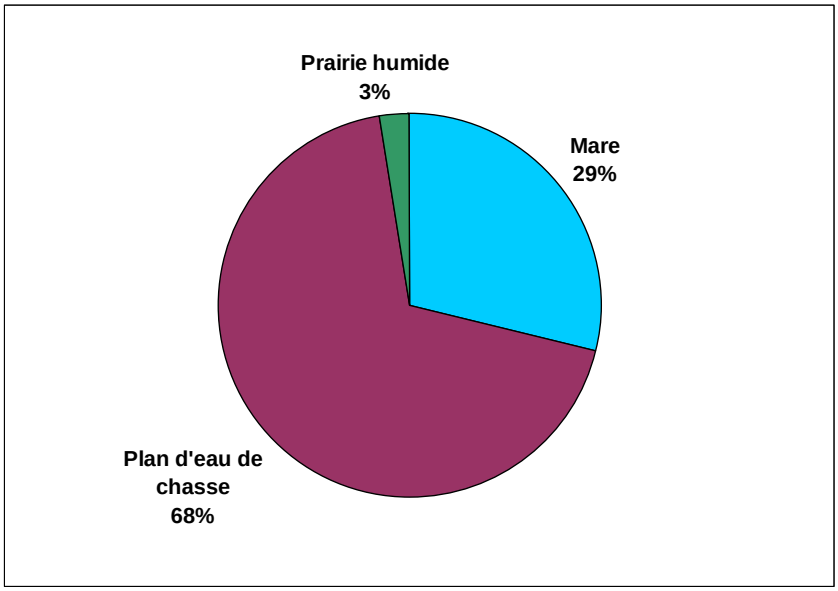

Graphique 1 : Répartition des couples d'Avocettes élégantes par type de milieux en 2005 - 2006

- <u>Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :</u>

Population Française nicheuse en 1995 - 1996 : 2 500 couples
Population Européenne nicheuse : 38 000 à 57 000 couples (Birds in Europe, 2004)

La Vendée abritait en 1995-96 l'effectif d'Avocette élégante le plus élevé en France (24%) avec 521 à 583 couples. La Charente-Maritime abritait 5% de la population Française avec 117 à 120 couples.

La population Française d'Avocette élégante est considérée comme stable ou en augmentation modérée dans la plupart des régions.

En Europe, l'espèce n'est globalement pas en danger, mais elle est localisée, ce qui peut la rendre vulnérable.

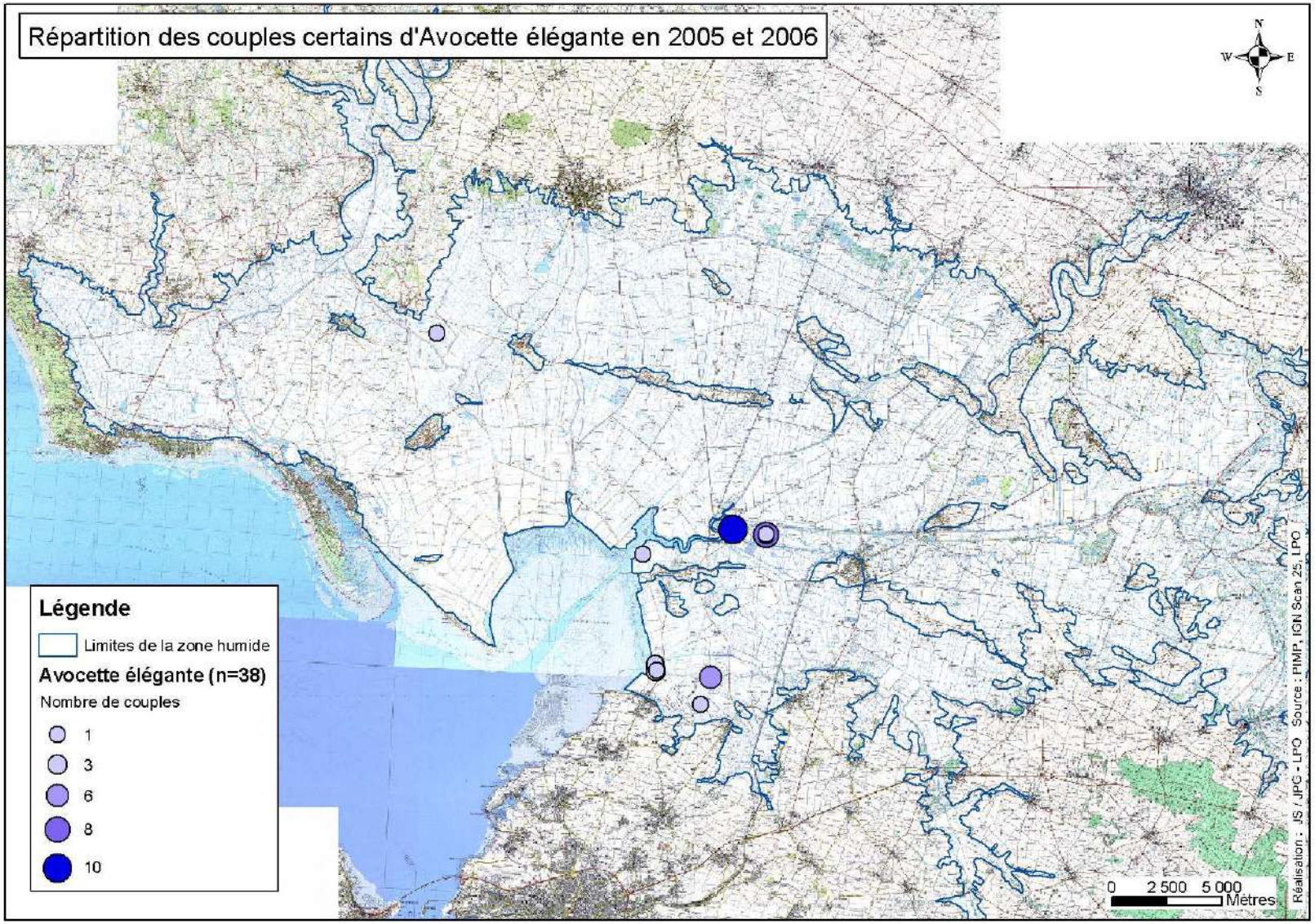

Carte 3 : Répartition des couples certains d'Avocette élégante nicheuse en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

- Menaces et mesures de conservation :

L'espèce n'est actuellement pas en danger. Les colonies sont cependant localisées, ce qui les rend vulnérables. En 2005 et 2006, l'assec précoce de certains plans d'eau a été préjudiciable à la réussite de la reproduction (abandon, prédation). Le contrôle des niveaux d'eau sur les plans d'eau à vocation cynégétique (68% des couples) serait intéressant de manière à garantir des conditions favorables à l'accueil de cette espèce en marais Poitevin.

4.2.2 – Barge à queue noire (*Limosa limosa limosa)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 42 – 45

Les Barges à queue noire nichent sont exclusivement situées en Vendée entre la rivière le Lay et la rivière Vendée. Ce sont les grands espaces prairiaux du Nord des Iles qui accueillent la majeure partie de la population. Un couple se situe à l'Ouest du Lay, sur la commune de Saint-Benoist-sur-Mer (carte 4).

Le nombre de couples semble en augmentation depuis l'enquête de 1995 – 1996 (+ 45%), et en augmentation régulière depuis 1960-63.

Les prairies humides accueillent 86% des Barges à queue noire nicheuses en marais Poitevin. La présence de prairies humides avec des baisses en eau d'avril à juin semble le critère déterminant pour leur installation.

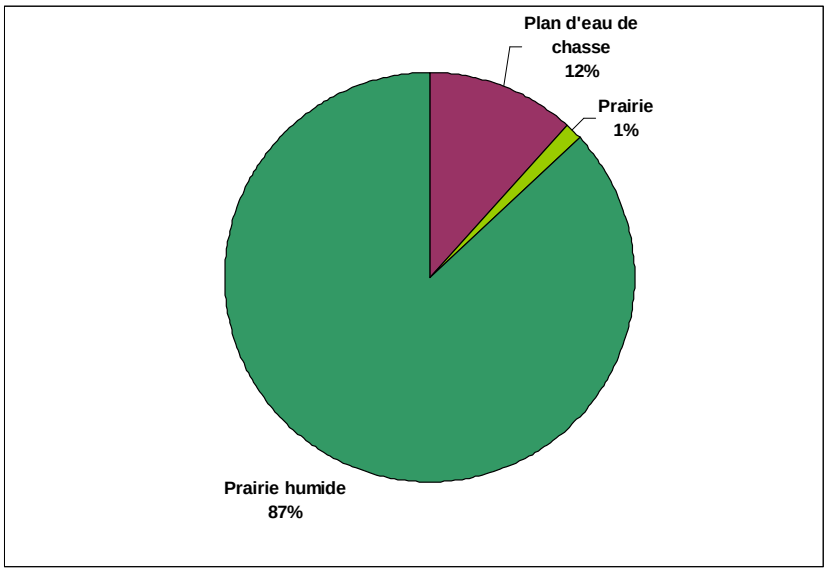

Graphique 2 : Répartition des couples de Barges à queue noire par type de milieux en 2005 – 2006

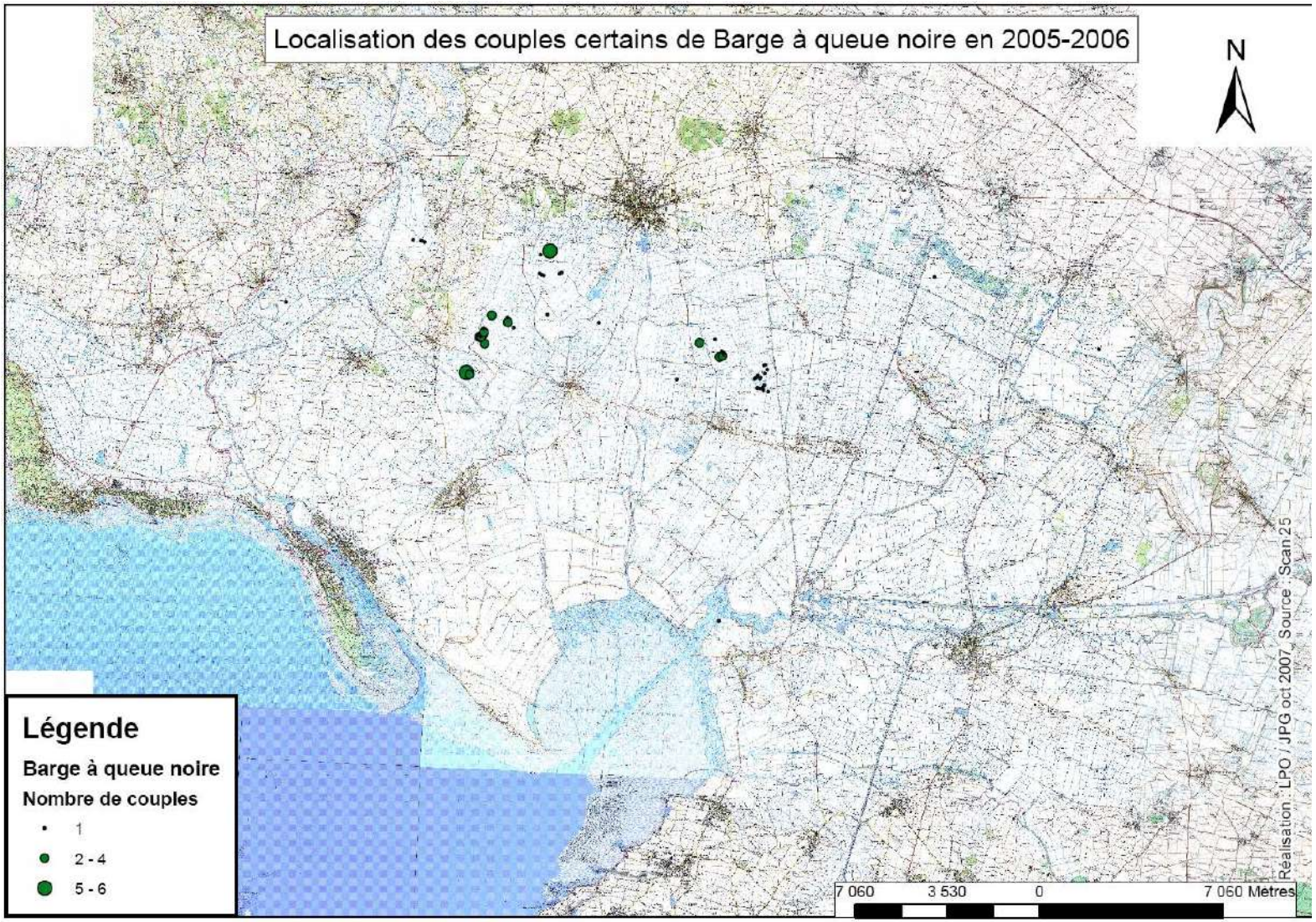

Carte 4 : Répartition des couples certains de Barges à queue noire nicheuses en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

- Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :

Population Française nicheuse en 1995-96 : 165 couples
Population européenne nicheuse : 99 000 à 140 000 couples (Birds in Europe, 2004)

La population française représente 1% de la population Européenne. Elle tend à augmenter des deux dernières décennies.
Le département de la Vendée accueillait en 1995-96 la plus importante population française avec 45 % de l'effectif nicheur.
En 2006, la population française était estimée à 130 – 147 couples (Robin, 2007), la Vendée accueillant 107 – 110 couples cette même année (soit 74 à 82 %). En 2006, le marais Poitevin accueille 32 % de la population Française. C'est un site majeur pour cette espèce.
Le marais Poitevin est la limite Sud de l'aire de nidification de l'espèce. Quelques couples nichent irrégulièrement sur le marais de Brouage (17).

En Europe, les deux grands foyers de population sont en déclin (Pays-Bas et Russie). La Barge à queue noire est considérée comme vulnérable (Birds in Europe, 2004).

- Menaces et mesures de conservation :

Sa distribution limitée et ses effectifs faibles rendent la Barge à queue noire nicheuse vulnérable.

La principale menace est la diminution des prairies méso-hygrophiles inondables. La petite population du marais Poitevin se concentre maintenant sur les sites gérés à vocation environnemental ou agri environnemental (Réserve Naturelles, acquisitions LPO, Marais communaux).

Les autres prairies de marais ne sont pas fréquentées par les Barges à queue noire nicheuses. La gestion actuelle des niveaux d'eau ne permet pas la présence d'eau dans les baisses en période de nidification. Des conventions de gestion visant au maintien des baisses en eau sont à négocier avec les gestionnaires sur des secteurs homogènes de prairie.

Les contrats forts des mesures agri environnementales intégrant la gestion hydraulique doivent être soutenus.

4.2.3 – Chevalier gambette (*Tringa totanus)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 173 – 199

Les Chevaliers gambettes nicheurs se situent principalement sur les grands ensembles prairiaux du Nord des îles et de l'Ouest du Lay. Quelques couples fréquentent la périphérie de la baie de l'Aiguillon (occasionnellement la baie elle-même) et de l'estuaire de la Sèvre, principalement sur des plans d'eau à vocation cynégétique (carte 5).

L'effectif de Chevalier gambette nicheur en 2005-2006 représente presque le double de celui recensé lors de l'enquête précédente (voir § 4.3.2). En 1995-96, de grands secteurs occupés par le Chevalier gambette n'avaient pas été prospectés (communal de Lairoux et de Curzon, partie Charentaise,…). A titre indicatif, ces trois secteurs ont accueillis 30 couples en 2006.

Les prairies humides accueillent la majeure partie des couples de Chevalier gambette (57%). La gestion des niveaux d'eau semble avoir une incidence particulière sur cette espèce. Ainsi, la population de Chevalier gambette nicheur du marais communal de Saint-Benoist-sur-Mer est passée de 29 couples en 1991 à 6 couples en 2005 et 2006 en raison notamment de forts marnages printaniers.

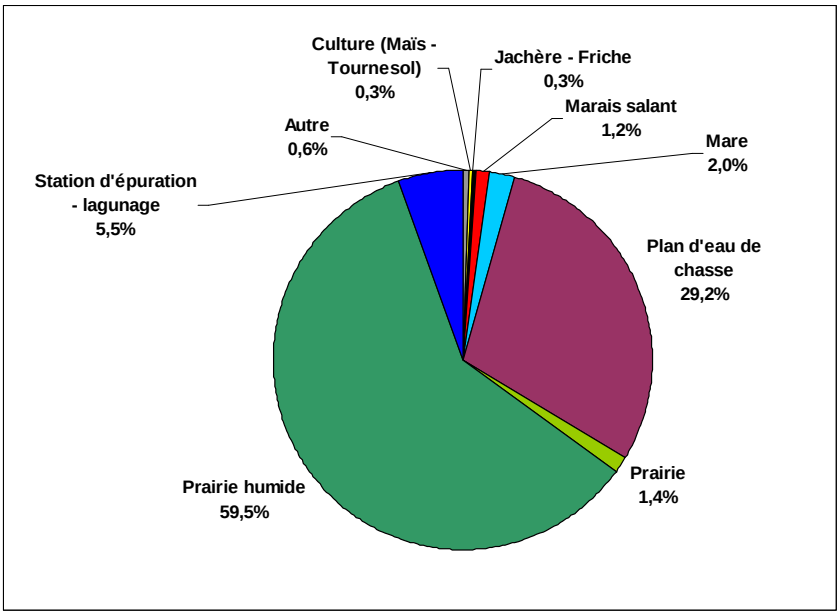

Graphique 3 : Répartition des couples de Chevalier gambette par type de milieux en 2005 – 2006

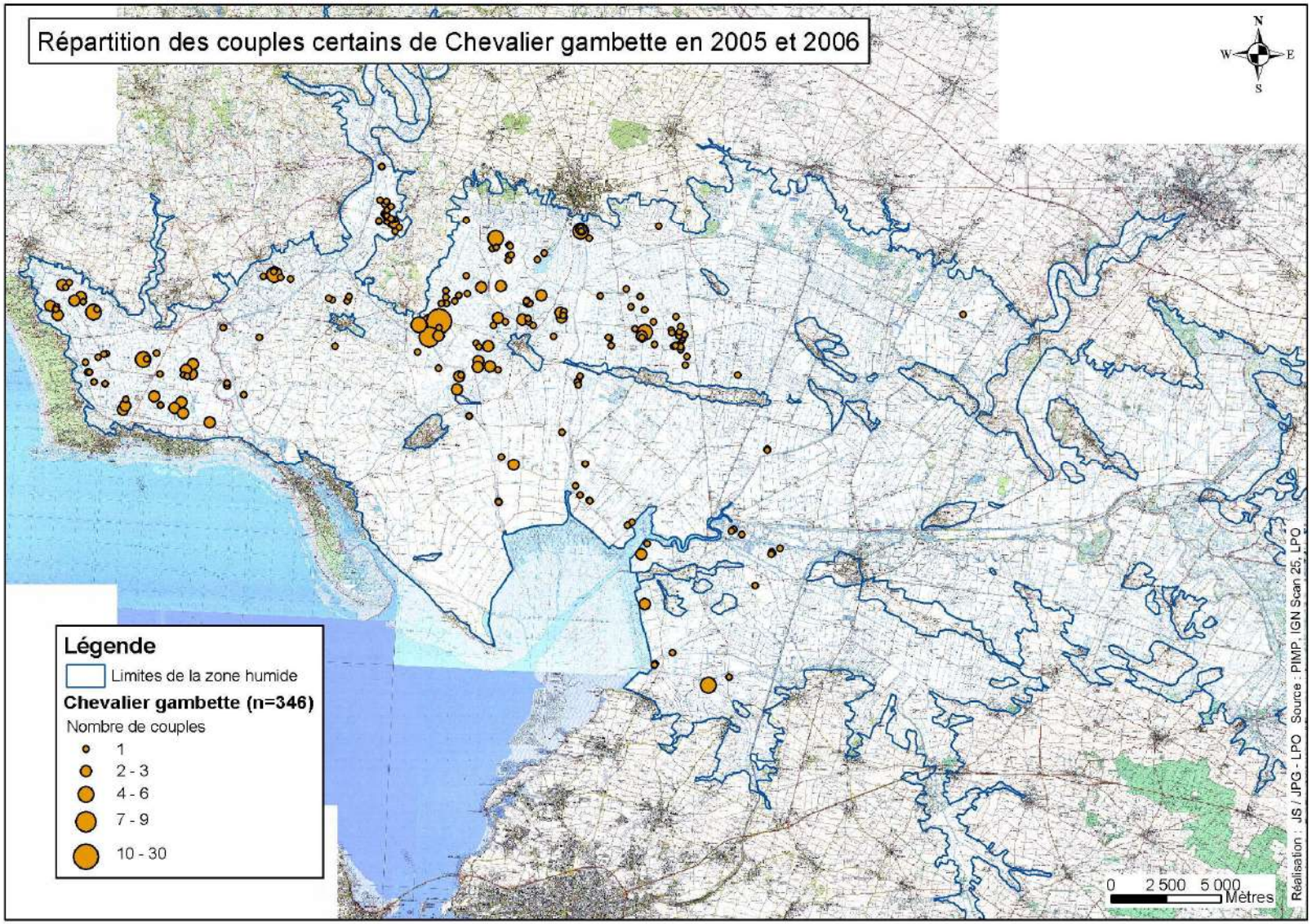

Carte 5 : Répartition des couples certains de Chevalier gambette nicheurs en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

- Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :

Population Française nicheuse en 1995-96 : 1 400 couples
Population européenne nicheuse : 280 000 à 610 000 couples (Birds in Europe, 2004).

La tendance nationale donne la population en augmentation non significative, considérée comme stable.

Le département de la Vendée accueillait en 1995-96 70% de la population Française de Chevalier gambette nicheur. En 2005-2006, le marais Poitevin accueille 12.5% de la population Française de cette espèce.

En Europe, la population est considérée en déclin modéré (Birds in Europe, 2004).

- Menaces et mesures de conservation :

La principale menace est la disparition des prairies naturelles de marais et du caractère humide de celles-ci. La pérennisation des mesures agri environnementales et principalement des contrats les plus forts est une condition essentielle au maintien des populations.

4.2.4 – Echasse blanche (*Himantopus himantopus)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 150 – 223

La distribution de l'espèce est éparse en marais Poitevin, liée à la présence de plans d'eau de chasse et de stations de lagunage. Ainsi, la périphérie de la Baie de l'Aiguillon, les prairies du nord des îles (Triaize) ainsi que l'ouest du Lay (la brancardière) abritent la majeure partie de la population (carte 6).

La première estimation de la population nicheuse donne un effectif de 66 à 71 couples en 1995-96. Lors de ce recensement la partie charentaise du marais Poitevin notamment n'avait pas été prospectée alors qu'elle accueille 36 couples en 2005. L'effectif était donc très probablement sous estimé.

Les plans d'eau de chasse et les stations d'épuration accueillent 56% de la population d'Echasse blanche nicheuse en marais Poitevin.

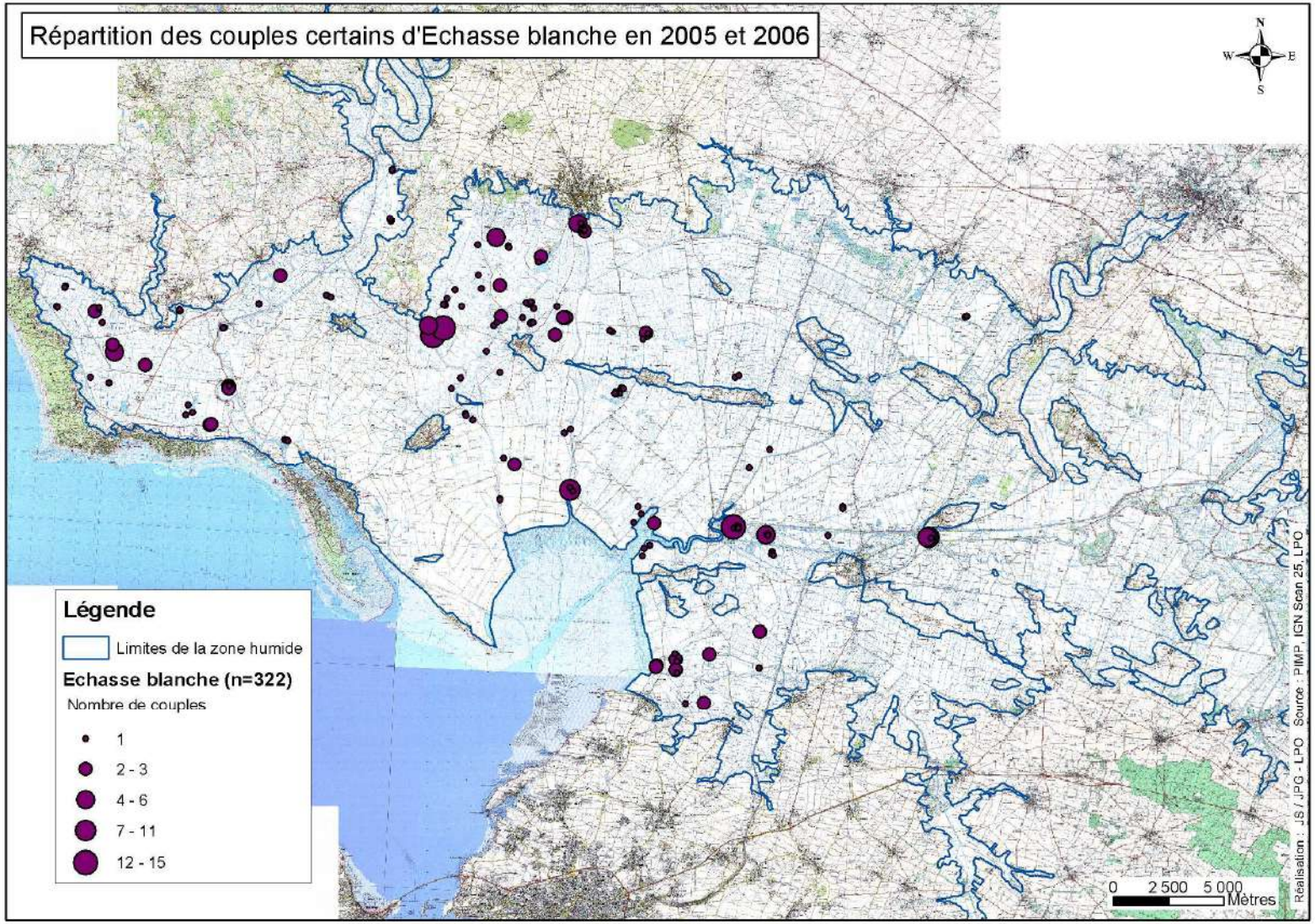

Carte 6 : Répartition des couples certains d'Echasse blanche nicheuse en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

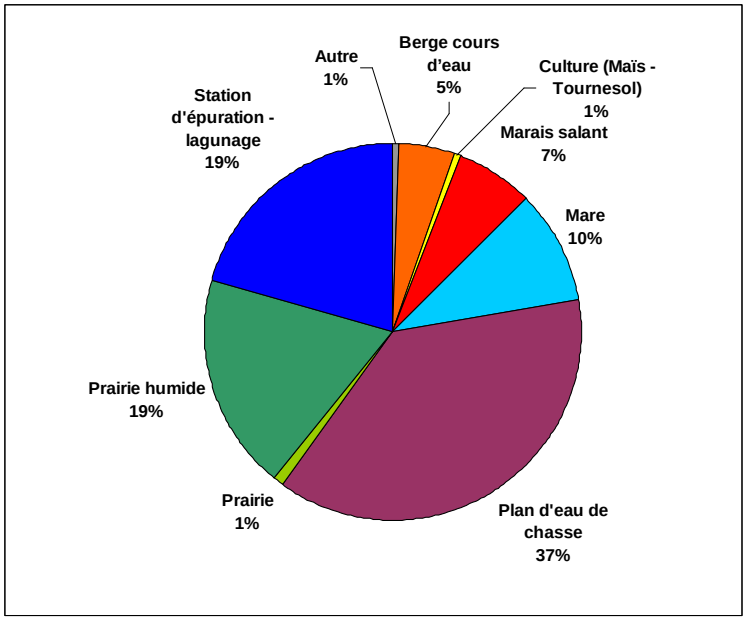

Graphique 4 : Répartition des couples d'Echasse blanche par type de milieux en 2005 – 2006

- <u>Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :</u>

Population Française nicheuse en 1995-96 : 1 850 couples
Population européenne nicheuse : 37 000 à 64 000 couples (Birds in Europe, 2004).

Le département de la Vendée accueillait en 1995-96 22% de l'effectif national d'Echasse blanche. Cette population se porte globalement bien (augmentation modérée), mais peut subir de fortes fluctuations interannuelles en fonction des conditions météorologiques (Deceunink, 1998).

En Europe, les effectifs sont globalement stables, mais fluctuants (Birds in Europe, 2004).

- <u>Menaces et mesures de conservation :</u>

La population d'Echasse blanche nicheuse du marais Poitevin se porte globalement bien. Cette espèce affectionne les marais saumâtres, et construit son nid à faible distance de l'eau, souvent à même le sol (Deceuninck, 1998). La gestion des niveaux d'eau et du dérangement en période de reproduction assurera la qualité des sites de nidification (Deceuninck, 1998).

4.2.5 – Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus)* :

- <u>Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :</u>

Nombre de couples recensés : 21 – 28

La population se situe exclusivement sur le littoral vendéen : Pointe de l'Aiguillon, littoral entre Longeville-sur-Mer et la Pointe d'Arçay (carte 7).

Une action de protection par pose d'enclos est menée par les gestionnaires de la Réserve Naturelle de la baie de l'Aiguillon sur la Pointe de l'Aiguillon, la pointe d'Arçay depuis 2004, et la lagune de la Belle Henriette (ADEV) en 1997, 2004, 2005, 2006. Cette petite population nicheuse est menacée par le dérangement anthropique, la prédation (chiens notamment) et la destruction des nids. La première estimation du nombre de couples nicheurs de 1995-96 donne 2 à 3 couples. Cependant, comme pour le reste des limicoles, la prospection n'avait pas été exhaustive lors de cette enquête.

L'ensemble des couples de Gravelots à collier interrompu se situe sur des plages.

- Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :

Population Française nicheuse en 1995-96 : 1 500 couples
Population européenne nicheuse : 22 300 à 43 400 couples (Birds in Europe, 2004).

La population Française est considérée en augmentation modérée, malgré la diminution de la population sur certains départements, dont la Vendée.

La population Européenne est en déclin, notamment dans les pays du nord et du centre de l'Europe (O. Pineau, comm. pers.).

- Menaces et mesures de conservation :

L'activité touristique sur le littoral réduit considérablement la disponibilité des sites favorables. La limitation de l'accès du public à certaines plages constitue une mesure de protection efficace, mais elle est difficile à mettre en place. Le nettoyage des plages en dehors de la période de reproduction est une mesure à promouvoir. Une communication auprès des municipalités concernées pourrait être réalisée, à l'image de ce qui se fait en Baie de Bourgneuf (85) par exemple, dans le cadre de Natura 2000.

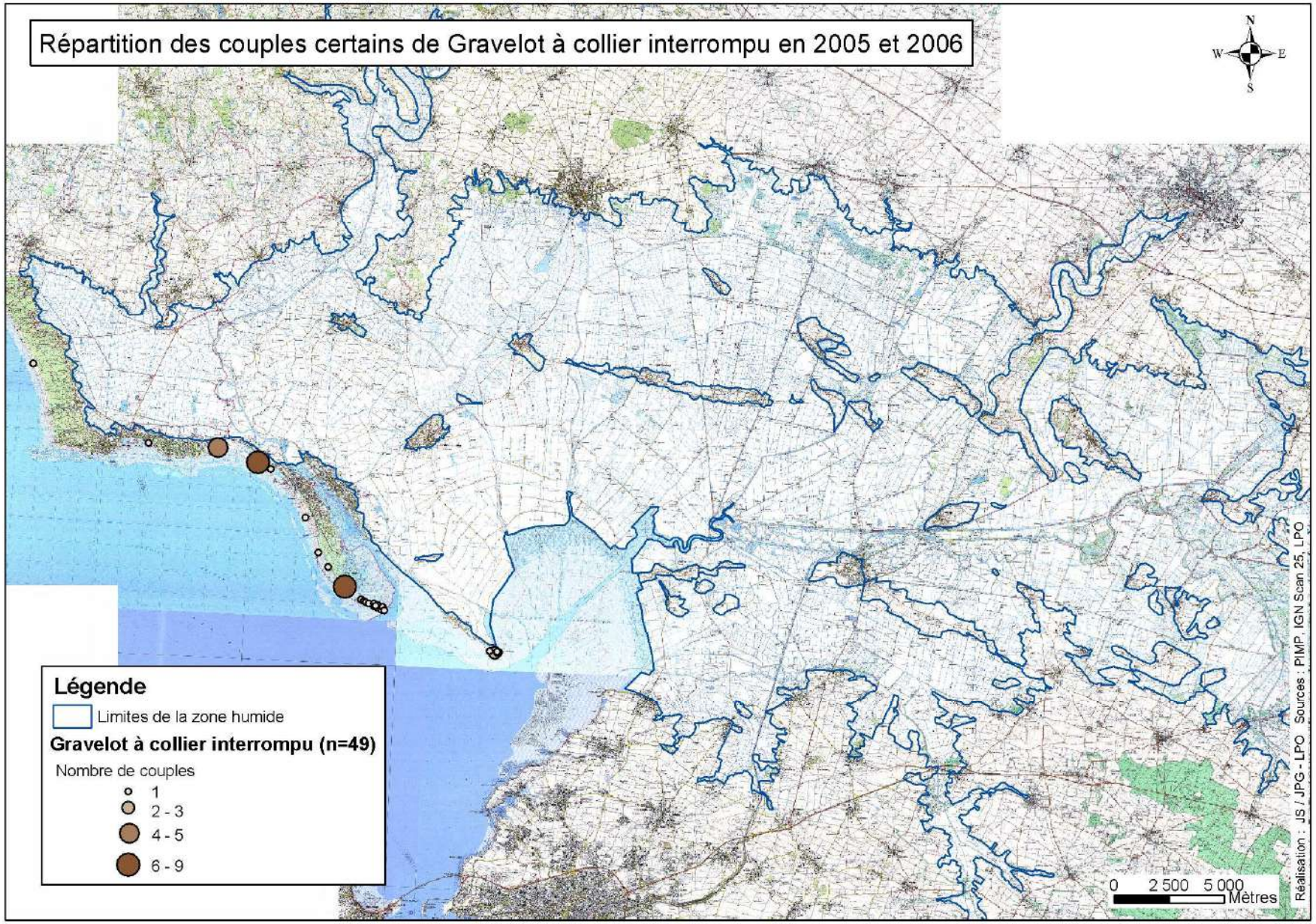

Carte 7 : Répartition des couples certains de Gravelot à collier interrompu en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

4.2.6 – Le Petit Gravelot (*Charadrius dubius)* :

- <u>Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :</u>

Nombre de couples recensés : 7 - 17

La majeure partie des sites où se reproduit le Petit Gravelot se situe en périphérie de la Baie de l'Aiguillon ainsi que sur quelques stations d'épuration (carte 7).

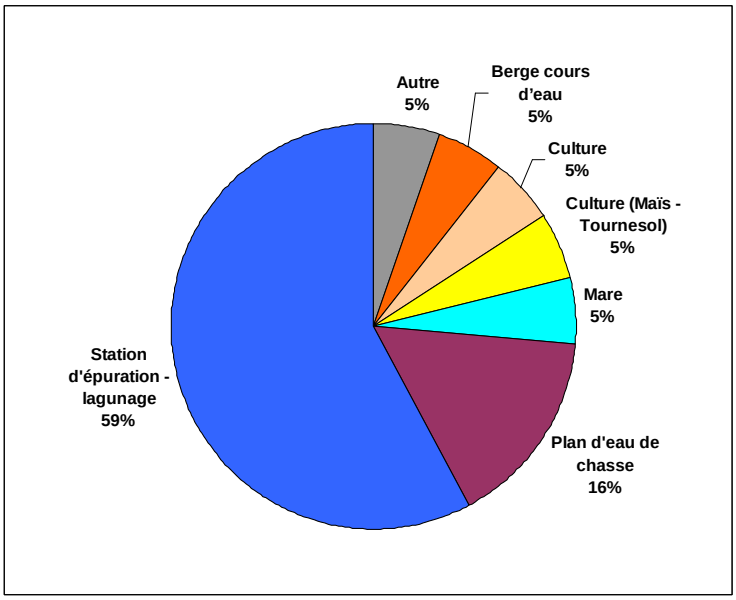

Graphique 5 : Répartition des couples de Petit Gravelot par type de milieux en 2005 – 2006

Le Petit Gravelot n'est pas une espèces strictement liée au marais et elle utilise des milieux relativement hétérogènes. Cette espèce a su s'adapter à la création de nouveaux milieux artificiels (station d'épuration, plan d'eau de chasse,..).

Le peu de couples présents sur la zone rend cette espèce vulnérable.

L'enquête de 1995-96 faisait état de 2 couples nicheurs en marais Poitevin. Cependant, comme pour le reste des limicoles, la prospection n'avait pas été exhaustive lors de cette enquête.

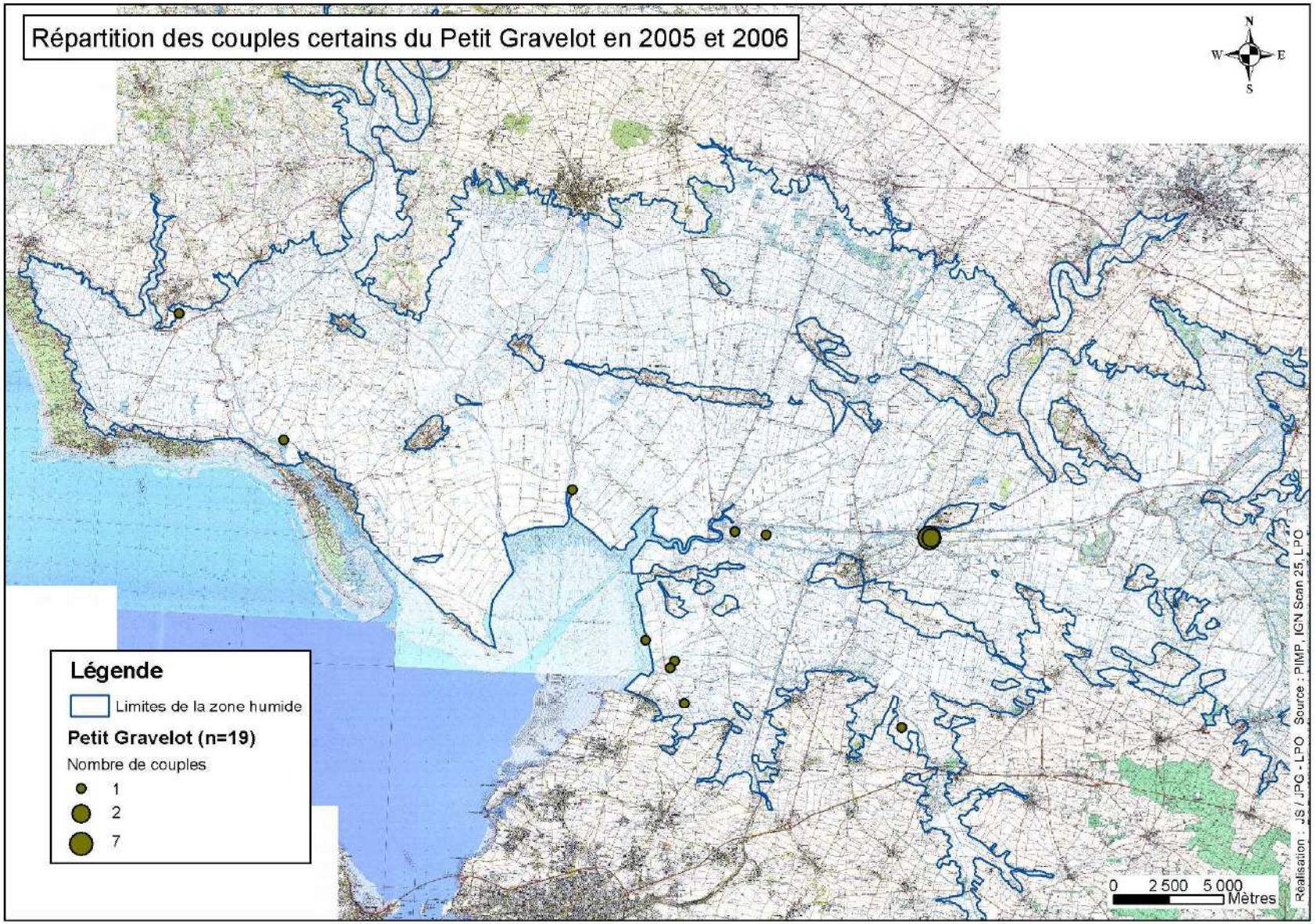

Carte 7 : Répartition des couples certains de Petit gravelot en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

- Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :

Population Française nicheuse en 1995-96 : 7 000 couples
Population européenne nicheuse : 110 000 à 240 000 couples (Birds in Europe, 2004).

La population Française est considérée comme stable. Toutefois cette population était mal connue en France avant 1995-96. Les couples sont répartis sur l'ensemble du territoire Français de manière hétérogène sans pouvoir observer de « gradient » de population ou de région préférentielle.

La population Européenne est en faible déclin (Birds in Europe, 2004).

- Menaces et mesures de conservation :

Bien que les milieux naturels de nidification de cette espèce aient régressés en France, cette espèce a su s'adapter à la création de nouveaux milieux.

En marais Poitevin, les stations d'épuration accueillent la majorité des couples. La présence de gravières, vasières nues avec la proximité de zones en eau (baisses, bassins,…) parait un critère déterminent pour l'installation.

La limitation du dérangement et de la fréquentation des sites est également à rechercher.

4.2.7 – Bécassine des marais (*Gallinago gallinago)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 0-1

Un seul couple incertain de Bécassine des marais a été contacté en 2005 sur les anciens marais salants de Champagné-les-Marais. La reproduction n'a cependant pas pu être confirmée.

En 1995-96, aucun couple de cette espèce n'avait été noté en marais Poitevin.

- Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :

Population Française nicheuse en 1995-96 : 200 couples
Population européenne nicheuse : 930 000 – 1 900 000 couples (Birds in Europe, 2004).

La Vendée est le second département Français accueillant des Bécassines des marais nicheuses, le marais Breton en étant le principal bastion. Les populations Française et Européenne sont considérées comme en déclin.

4.2.8 – Vanneau huppé (*Vanellus vanellus)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 721 – 817

Le Vanneau huppé est l'espèce de limicole nicheur la plus commune en marais Poitevin. Il occupe la quasi-totalité de la zone humide (carte 8). Toutefois, les concentrations les plus importantes sont notées sur les grands ensembles prairiaux vendéens (Nord des îles et Ouest du Lay) ainsi que sur la partie Ouest de la Charente-Maritime (46,4 %).

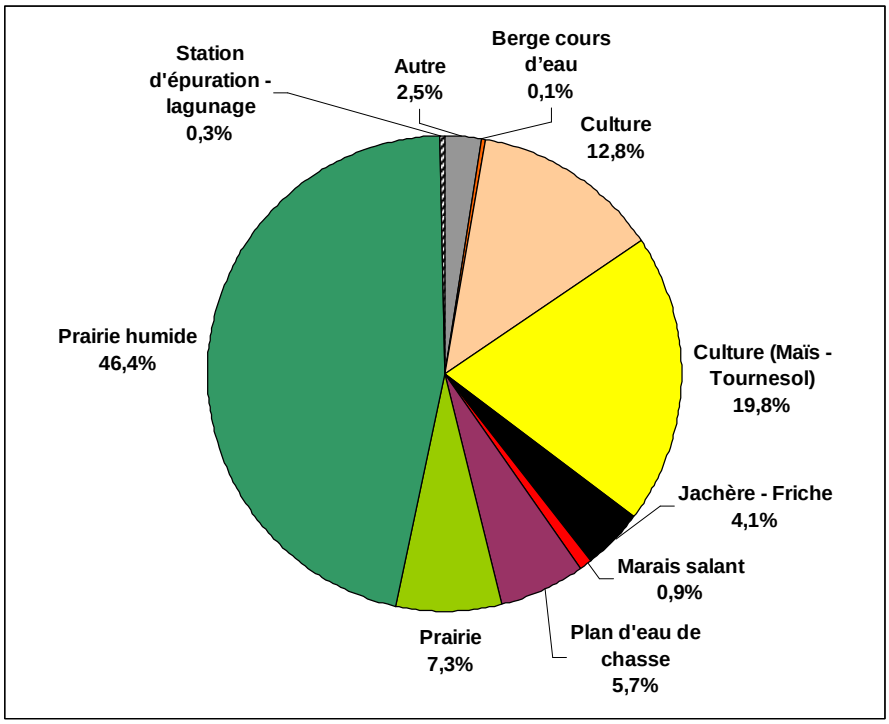

Graphique 6 : Répartition des couples de Vanneau huppé par type de milieux en 2005 – 2006

Un tiers de la population se cantonne toutefois sur des zones de culture (33%) et plus particulièrement sur des cultures de printemps (20% sur maïs, tournesol). Contrairement autres espèces de limicoles, le Vanneau huppé fréquente également la partie Est du marais Poitevin. Le rôle des cultures, notamment en période d'élevage des jeunes, a souvent été montré (Yeatman-Berthelot, Jarry, 1994). Toutefois, le succès de reproduction (nombre de jeunes à l'envol) serait moins important en zone de culture qu'en zone de prairies (Boileau et Mazella, 2005).

L'effectif nicheur donné pour 1995-96 était de 364 à 421. Comme pour les autres espèces de limicoles, la comparaison entre les deux enquêtes est délicate dans la mesure ou la prospection de 1995-96 n'était pas exhaustive (cf. § 4.3.2).

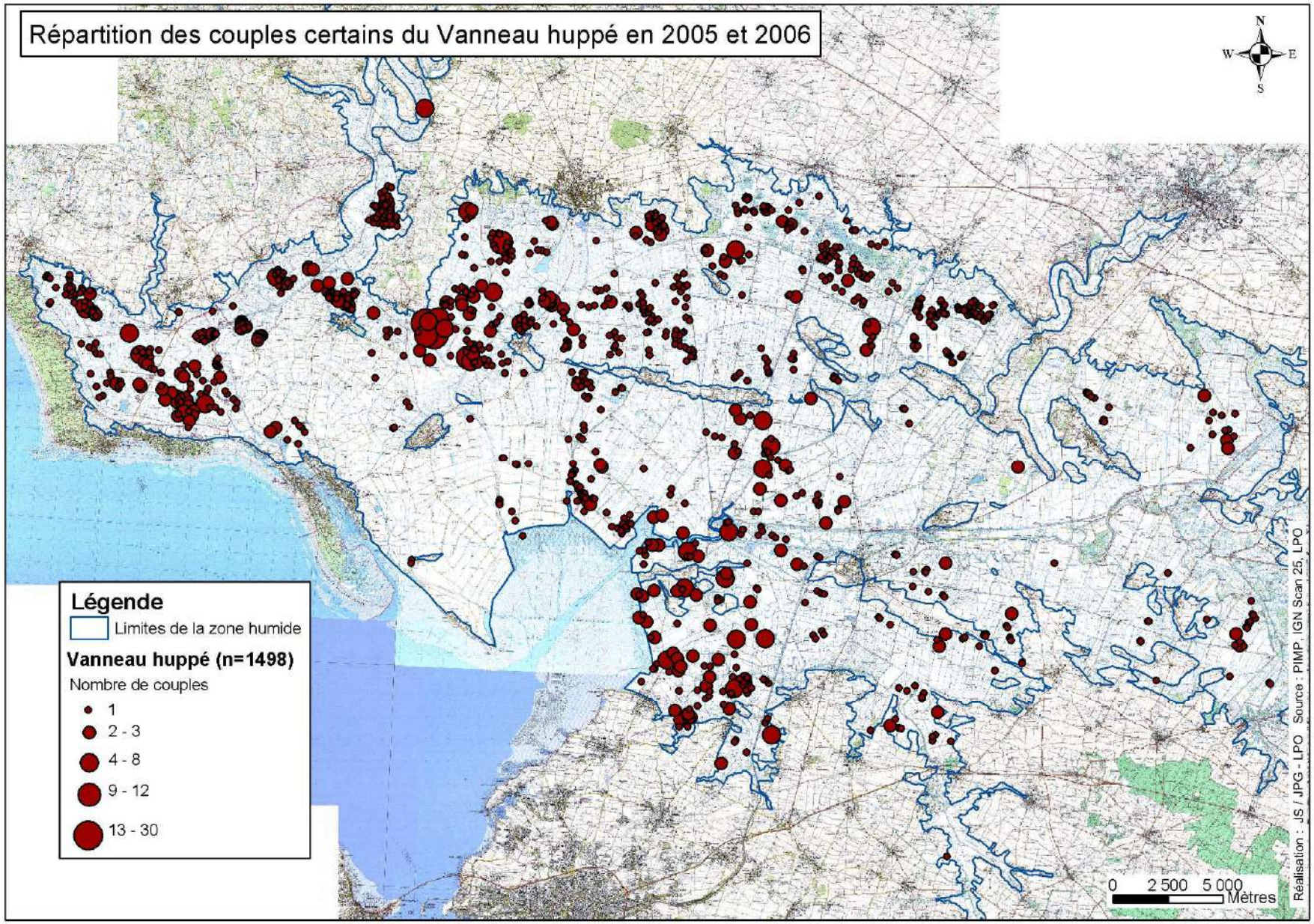

Carte 8 : Répartition des couples certains de Vanneau huppé en 2005 – 2006 sur le marais Poitevin

- Tendances et statut en France et en Europe (Deceuninck & Mahéo, 1998) :

Population Française nicheuse en 1995-96 : 18 000 couples
Population européenne nicheuse : 1 700 000 – 2 800 000 couples (Birds in Europe, 2004).

La Vendée et le Bas-Rhin sont les départements Français accueillant le plus de Vanneaux huppés nicheurs. En 1995-96 la population de vanneau huppé de Vendée était considérée en diminution par rapport aux enquêtes précédentes. A l'inverse la population de Charente-Maritime était considérée en augmentation. Les marais sud et nord de Rochefort étant les principaux secteurs de nidification.

La population Française est en déclin et la population Européenne est considérée comme vulnérable (Birds in Europe, 2004).

- Menaces et mesures de conservation :

La diminution des surfaces de prairies humides contribue à la diminution progressive du nombre de couples nicheurs de Vanneaux huppé (Deceuninck & Mahéo, 1998). Bien que le vanneau s'adapte aux cultures en période de nidification, car il recherche une végétation rase, le succès de la reproduction y est plus faible que dans les prairies naturelles (Hudson et al., 1994 ; Van Impe, 1988 ; Salek, 1996 ; Taube, 1993). Pour autant il a été mis en évidence que l'augmentation de la pression de pâturage avait eu un effet négatif sur le succès reproducteur de l'espèce en Grande-Bretagne (Radford, 1996) et au Pays-Bas (Beintema & Müskens, 1987).

En marais Poitevin il convient donc de soutenir les prairies de marais exploitées en élevage extensif. De plus il convient de mettre en place une gestion des niveaux d'eau adaptée.

4.2.9 – Guifette noire (*Chlidonias niger)* :

- Effectif nicheur et répartition en marais Poitevin :

Nombre de couples recensés : 13 – 16

La population de Guifette noire nicheuse en marais Poitevin est représentée par une à trois colonies. Pour cette espèce, la présence de baisses en eau du mois d'avril au mois de juillet est impérative. Seuls quelques sites présentent ces caractéristiques : marais communaux de Lairoux - Curzon, marais communal des Magnils-Reigniers, Réserve Naturelle de Saint-Denis-du-Payré, plans d'eau de chasse, terrains LPO de Champagné-les-Marais…
L'enquête de 1995-96 faisait apparaître 20 couples de Guifettes noires.

- Tendances et statut en France et en Europe (Birds in Europe, 2004) :

Population Française nicheuse en 2006 : 158 couples (Trotignon, 2006)
Population européenne nicheuse : 83 000 – 170 000 couples

Cinq départements accueillent des Guifettes noires nicheuses dont la Vendée et la Charente-Maritime. La population est en déclin malgré des variations inter annuelles importantes. Le déclin est également général dans tout le sud-ouest et le centre de l'Europe ainsi qu'en Ukraine (Tuckler et health, 1994).

- Menaces et mesures de conservation :

La faible population de Guifette noire du marais Poitevin la rend extrêmement vulnérable. La gestion hydraulique actuelle ne permet pas la présence d'eau dans les parties basses des prairies du mois de mai au mois de juillet. De plus la ressource alimentaire (odonates et insectes aquatiques) semble être un facteur important pour l'installation et le succès de reproduction de la Guifette noire en marais Poitevin (Thomas A, 2002).

4.3 – Analyse et commentaires :

4.3.1 – Part de l'effectif national :

Tableau 2 : Part représentative des limicoles nicheurs Français se reproduisant en marais Poitevin

Espèces	Effectif Français[1]		Effectif marais Poitevin	Pourcentage représentatif
	Effectif	Année de référence		
Avocette élégante	2000-3000	1997-2002	8-30	0.4 à 1 %
Barge à queue noire	160-170	1997-2000	42-45	**26.2 à 26.4 %**
Bécassine des marais	300-350	1998-2002	0-1	0 à 0.2 %
Chevalier gambette	1300-1500	1998-2002	173-199	**13.2 à 13.3 %**
Echasse blanche	1500-2000	1997-2000	150-223	**10 à 11.1 %**
Gravelot à collier interrompu	1200-1500	1998-2002	21-28	1.7 à 1.8 %
Petit Gravelot	6000-7500	1998-2002	7-17	0.1 à 0.2 %
Vanneau huppé	17000-20000	1998-2002	721-817	**4 à 4.2 %**
Guifette noire	156	2006[2]	13-16	**8.3 à 10.2 %**

[1] Birds in Europe 2004 ; [2] Synthèse nationale Guifette noire, Trotignon 2006

Le marais Poitevin accueille une part non négligeable de la population Française de plusieurs espèces de limicole : plus de 10 % pour l'Echasses blanche et la Guifette noire, 13% pour le Chevalier gambette, et plus d'un quart de la population de Barge à queue noire Française !

4.3.2 – Tendances d'évolution en marais Poitevin :

4.3.2.1 - Tendance globale :

Les résultats de l'enquête 2005-2006 ne peuvent être comparés à ceux des enquêtes précédentes sans une analyse fine.

Tableau 3 : Evolution du nombre de couples cantonnés de limicoles nicheurs en marais Poitevin depuis 1960

	1960-63[1]	1982[2]	1984[2]	1991[3]	1995-96[4]	2005-06
Avocette élégante						8-30
Barge à queue noire	1	20-25	7-11	22	26-29	42-45
Bécassine des marais						0-1
Chevalier gambette	500	92-96	45-55	94-102	88-106	173-199
Echasse blanche					66-71	150-223
Gravelot à collier interrompu					2-3	21-28
Petit Gravelot					2	7-17
Vanneau huppé	3000-5000	500	420-455	369-374	364-421	721-817
Guifette noire	60	43	38	30	20	13-16

[1] : Spitz, 1964, [2] : Blanchon et Dubois, 1989 [3] : Sériot, 1993 [4] : Enquête limicoles nicheurs (Deceuninck et Mahéo - 1998)

Le travail réalisé en 2005 et 2006 a permis de saisir les données de 1995 et 1996 et de les cartographier (carte 9).

Ainsi, de grands secteurs favorables aux limicoles nicheurs n'avaient pas été prospectés : partie Charentaise du marais Poitevin, marais communaux de Lairoux et de Curzon notamment. Or, en 2005-2006 ces seuls secteurs ont accueillis 494 couples de limicoles toutes espèces confondues ! Les secteurs de marais majoritairement cultivés avaient également été peu ou pas prospectés en 1995-96 alors qu'ils accueillent 33% des Vanneaux huppés en 2005-06.
De plus, peu de personnes avaient assurés le recensement en 1995-96 (4 à 6 personnes) et les couples n'avaient pas été repérés individuellement mais globalisés sur de grands secteurs de marais.

Par conséquent, les populations de limicoles nicheurs du marais Poitevin ont été sous estimées en 1995-96, et il est délicat de dresser des tendances d'évolution :

- **L'Avocette élégante**, présente uniquement en Charente-Maritime n'avait pas été notée comme nicheuse en 1995-96 car le secteur n'avait pas été prospecté. La première reproduction certaine a été notée en 1998 sur les marais de Landelène.
- La population de **Barge à queue noire** liée à des habitats plus spécifiques (zones de prairies munies de baisses en eau jusqu'en juin) a probablement été mieux prospectée que lors des enquêtes précédentes. Cette population semble en augmentation régulière sur le marais Poitevin depuis 1960-63.

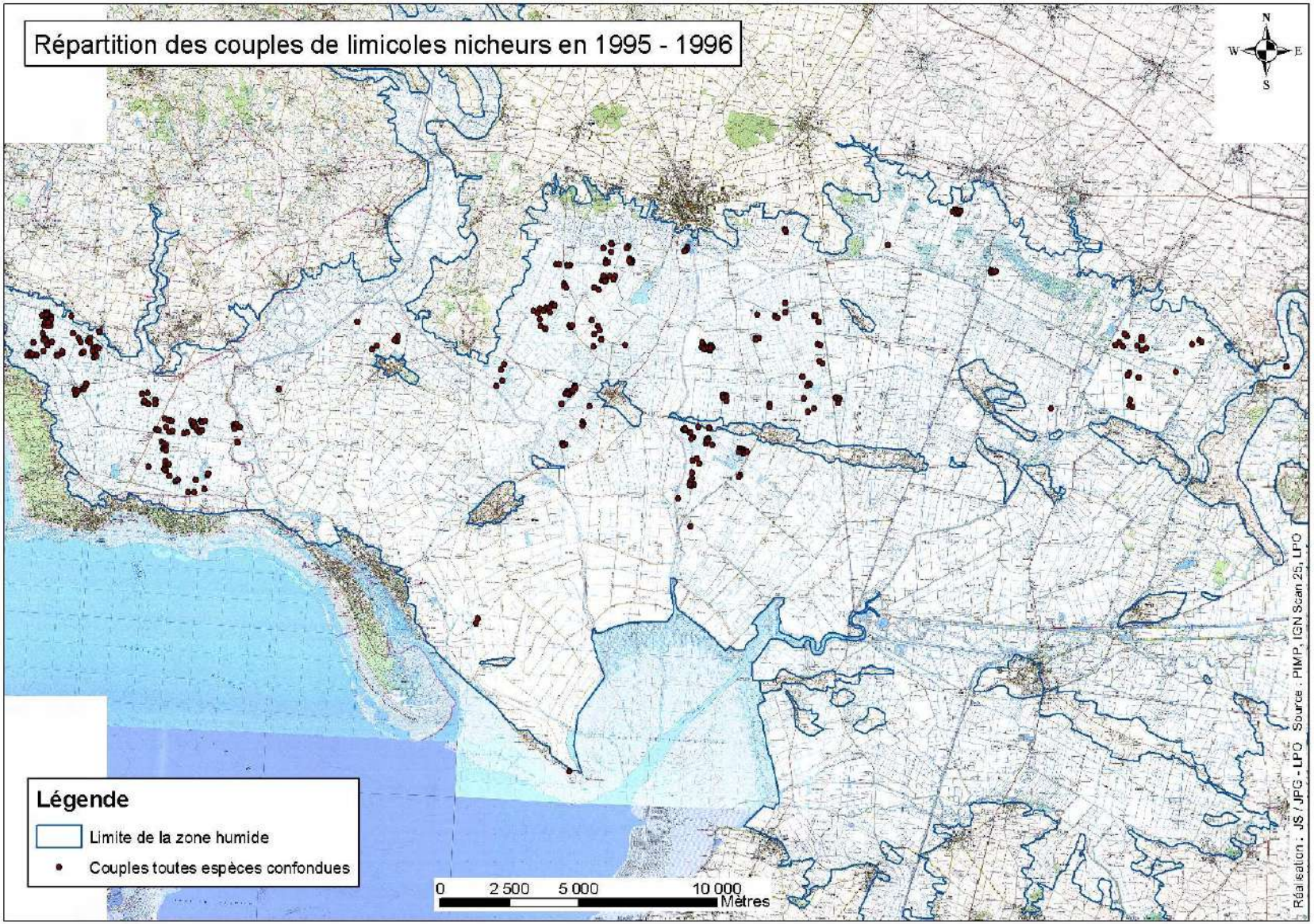

Carte 9 : Répartition des couples de limicoles nicheur sur le marais Poitevin en 1995 - 1996

- La **Bécassine des marais** est présente de manière incertaine sur le marais Poitevin. Une prospection plus fine de cette espèce (sites et protocole) pourrait être envisagée.
- La population de **Chevalier gambette**, après une forte diminution dans les années 1980 (45-55 couples) semble en augmentation. L'effectif nicheur recensé en marais Poitevin ayant presque doublé en 10 ans. Cependant là aussi cette augmentation est à relativiser pour une certaine part.
- La population d'**Echasse blanche** n'est recensée que depuis 1995-96 en marais Poitevin. Cette population peut subir de fortes variations inter annuelles, mais semble tout de même en augmentation sur le marais Poitevin.
- La population de **Gravelot à collier interrompu** n'était pas suivie finement avant 2004. Depuis 2004 la population semble stable.
- Le **Petit Gravelot** nicheur était également peu prospecté en marais Poitevin avant 2005-2006.
- La population de **Vanneau huppé** nicheuse du marais Poitevin est la plus largement répartie sur le territoire de la zone humide. La sous prospection lors de l'enquête précédente a certainement une grande incidence sur la différence des effectifs entre 1995-96 et 2005-2006.
- La **Guifette noire** est inversement bien suivie depuis plusieurs années sur le marais Poitevin. Son déclin est certain sur la zone humide du marais Poitevin.

4.3.2.2 - Comparaison avec des sites suivis annuellement :

Afin d'apprécier les tendances d'évolution des différentes espèces, il est apparu intéressant de les comparer avec des sites suivis annuellement depuis 1995-96. Les sites retenus n'ont pas fait l'objet de travaux ou d'aménagements ayant modifié leur potentialité d'accueil.

- Les marais communaux du marais Poitevin :

Huit marais communaux sont suivis annuellement depuis 1998. Il s'agit des marais sous convention entre les municipalités (Saint-Benoist-sur-Mer, Curzon, Lairoux, Chasnais, Les Magnils-Reigniers, Nalliers, le Poiré-sur Velluire, Montreuil), le Parc Interrégional du marais Poitevin, le WWF et la LPO. Le communal de Triaize, sous convention LPO et WWF est également inclus dans ce bilan.

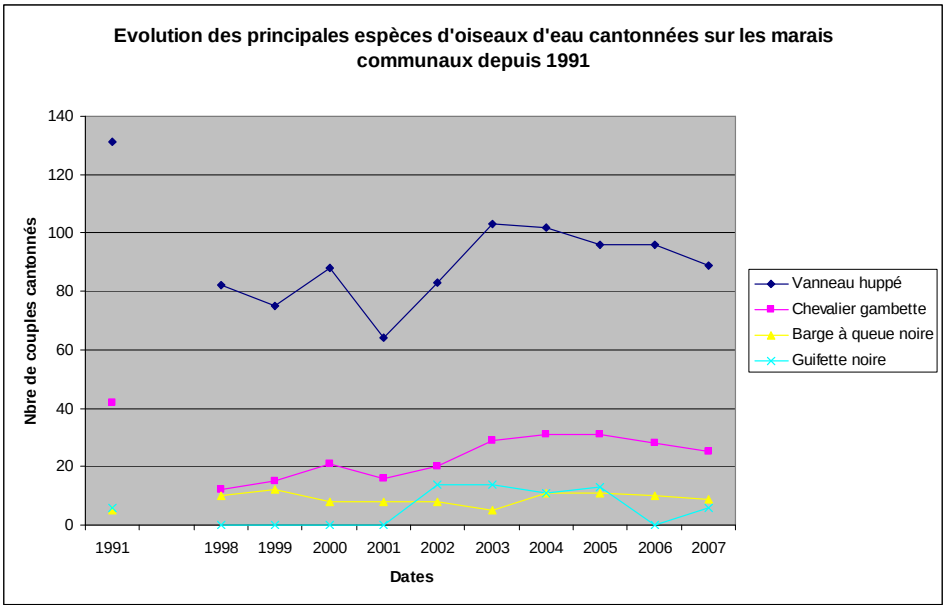

Graphique 7 : Evolution des principales espèces de laro-limicoles nicheurs sur les marais communaux depuis 1991

- La Réserve Naturelle de Saint-Denis-du-Payré :

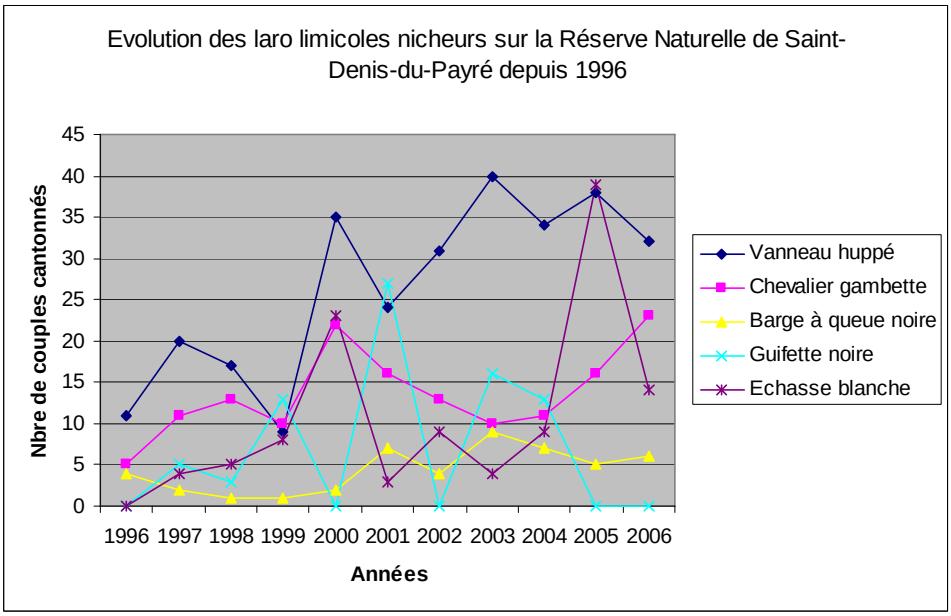

Graphique 8 : Evolution des principales espèces de laro-limicoles nicheurs sur la réserve naturelle de Saint-Denis-du-Payré depuis 1996

L'évolution du nombre de couples de Vanneau huppé sur les deux ensembles présentent une diminution des effectifs en 1999 et 2001, puis une hausse en 2003 avec une légère baisse ces dernières années.
Le nombre de couples de Chevalier gambette semble stabilisé depuis 2003 sur les communaux alors qu'il augmente depuis cette date sur la Réserve Naturelle. Cette augmentation pourrait être liée aux pompages ponctuels réalisés sur Saint-Denis-du-Payré pour maintenir des niveaux d'eau au printemps et en été lors des années déficitaires en pluviométrie (2003, 2004, 2005).

La fluctuation des effectifs d'Echasse blanche traduit parfaitement les fortes variations interannuelles typiques de l'espèce.
La présence ou non d'une colonie de Guifette noire se traduit pas des effectifs très fluctuants.

4.3.2.3 - Conclusion :

L'augmentation apparente des effectifs en 1995-96 et 2005-2006 est donc à relativiser au regard de l'évolution des effectifs sur les deux secteurs suivis annuellement depuis une décennie. On observe toutefois une stabilisation, voire une augmentation des effectifs de Vanneaux huppé, de Barge à queue noire et de Chevalier gambette, les effectifs d'Echasse blanche fluctuant fortement d'une année sur l'autre.

4.3.3 – Pertinence du site NATURA 2000 :

Le site Natura 2000 du marais Poitevin couvre 68000 ha dont 59000 ha terrestre et 9000 ha maritime (carte 10).

Sur les 2357 couples certains de limicoles présents sur la zone humide du marais Poitevin, 1916 sont cantonnés sur le site Natura 2000 (soit 81 %).

Tableau 4 : Part des couples certains de limicoles prairiaux cantonnés sur le site Natura 2000 du marais Poitevin (2005 + 2006)

Espèces	Couples certains	Effectif sur site N2000	Pourcentage représentatif
Avocette élégante	38	30	78.9 %
Barge à queue noire	85	85	100 %
Chevalier gambette	346	332	95.9 %
Echasse blanche	322	266	82.6 %
Gravelot à collier interrompu	49	49	100 %
Petit Gravelot	19	8	42 %
Vanneau huppé	1498	1146	76.5 %
TOTAL	**2357**	**1916**	**81.2 %**

Les populations de Barge à queue noire, Gravelot à collier interrompu, Guifette noire sont totalement incluses dans le périmètre Natura 2000 du marais Poitevin. Pour ces espèces, la site Natura 2000 parait pertinent. **Pour les autres espèces le site Natura 2000 mériterait d'être élargi** afin de le rendre cohérent (morcellement) et fonctionnel, notamment en matière de gestion hydraulique. Le périmètre de la zone humide (FMA 1999) semble pertinent.

Ces résultats sont logiques dans la mesure ou la quasi-totalité des prairies de marais sont incluses dans le site Natura 2000 et que l'essentiel des espèces de limicoles utilisent ces mêmes prairies en période de reproduction.

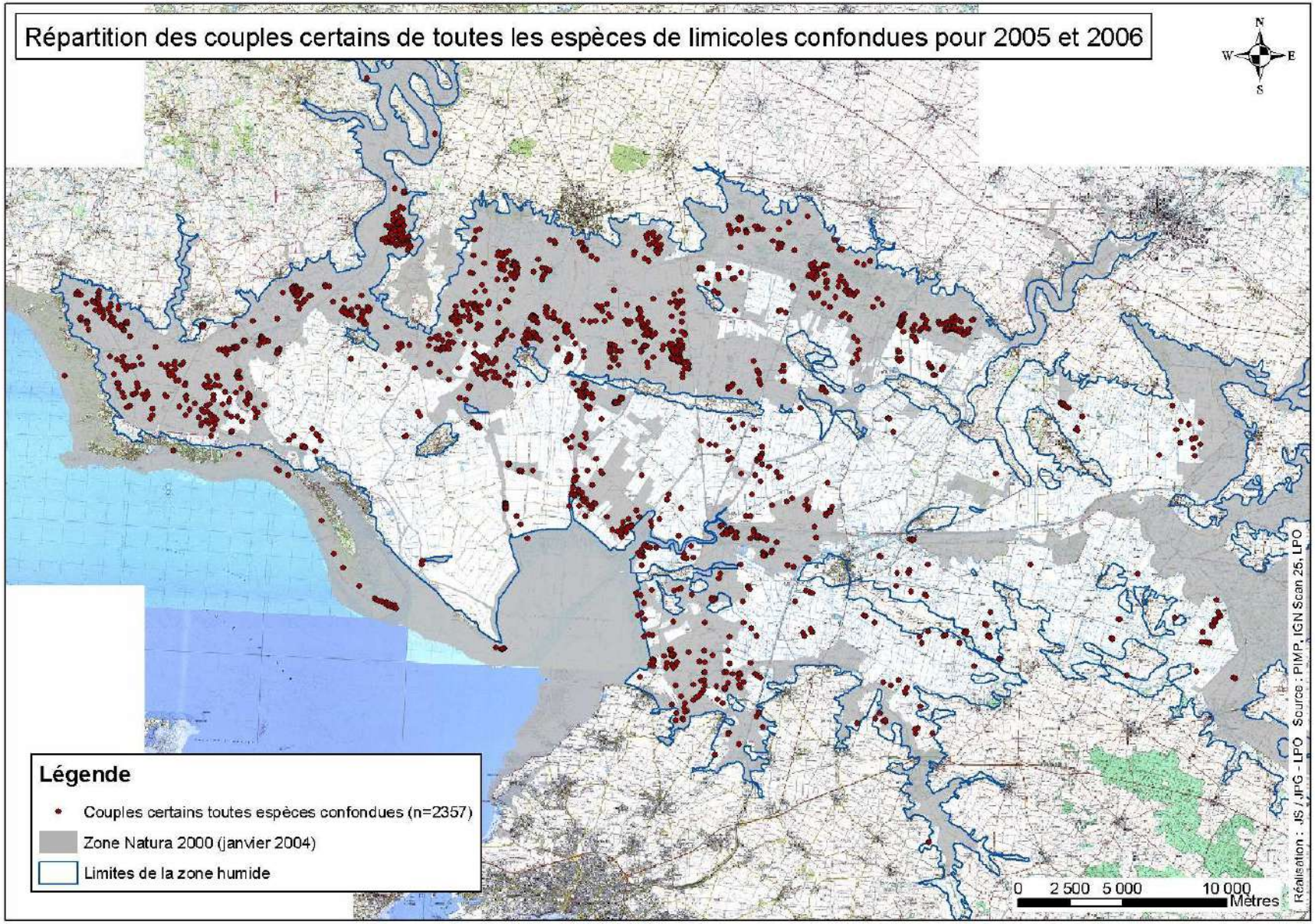

Carte 10 : Répartition des couples de limicoles nicheur en 2005 - 2006 sur le site NATURA 2000

4.3.4 – Pertinence des Mesures Agri-Environnementale :

Depuis 1991, des mesures Agri Environnementale se succèdent tant bien que mal sur la zone humide du marais Poitevin. La carte 11 illustre la distribution des couples certains (2005 et 2006) de limicoles et les niveaux de contrat MAE (niveau 1, 2 ou 3).

Ainsi 52.6 % des limicoles nicheurs (53.7% des limicoles prairiaux[1]) se sont cantonnés sur des parcelles contractualisées.

Tableau 5 : Part des couples certains de limicoles prairiaux cantonnés sur des parcelles contractualisées en MAE (niveau 1, 2, 3) du marais Poitevin (2005 + 2006)

Espèces	Couples certains	Effectif sur MAE	Pourcentage représentatif
Avocette élégante	38	14	36.8 %
Barge à queue noire	85	76	89.4 %
Chevalier gambette	346	235	67.9 %
Echasse blanche	322	147	45.6 %
Petit Gravelot	19	4	21 %
Vanneau huppé	1498	764	51 %
TOTAL	**2308**	**1240**	**53.7 %**

La part de certaines populations de limicoles nicheurs cantonnés sur des parcelles sous contrat MAE est non négligeable : 89 % des Barges à queue noire, 67 % des Chevaliers gambette, 51 % des Vanneaux huppé.
Ces résultats sont logiques car ces six espèces de limicoles nicheurs sont connues pour utiliser les prairies de marais, et la majeure partie de celles-ci est contractualisée.

<u>Remarque :</u> le contenu des tables attributaires des différentes couches MAE ne précisait pas dans tous les cas le niveau de contrat et, n'était pas identique d'un département à l'autre. L'interprétation n'a pu se faire que sur contrats prairiaux pour lesquels le niveau de contractualisation était identifié. Le nombre de couples certain sur les contrats MAE (tableau 6) est donc inférieur au nombre de couples certains total sur MAE (tableau 5).

Tableau 6 : Part des couples certains de limicoles prairiaux cantonnés en fonction du niveau de contrat MAE prairie (2005 + 2006)

Espèces	Couples certains sur MAE prairie	Niveau de contrat		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Avocette élégante	14	4	10	0
Barge à queue noire	68	16	25	27
Chevalier gambette	234	41	72	121
Echasse blanche	144	33	55	56
Petit Gravelot	3	1	1	1
Vanneau huppé	727	226	243	258
TOTAL	**1190**	**321**	**406**	**463**

[1] Hors Gravelot à collier interrompu lié au littoral : Avocette élégante, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Echasse blanche, Petit Gravelot, Vanneau huppé

Les parcelles sous contrat MAE de niveau 3 accueillent légèrement plus de limicoles nicheurs (463 couples soit 39%) que celles sous contrat de niveau 1 (321 couples soit 27 %). Cette différence est particulièrement marquée pour les espèces connues pour être liée à la présence d'eau : Barge à queue noire, Chevalier gambette, Echasse blanche. Rappelons que la gestion hydraulique différenciée est uniquement prévue dans les cahiers des charges des contrats de niveau 3.

Les contrats de niveaux 2 peuvent paraître également favorables aux limicoles nicheurs. Toutefois, une part importante des effectifs de Barge à queue noire (21 couples), Chevalier gambette (59 couples) et Vanneau huppé (192 couples) provient des marais communaux qui remplissent le cahier des charges du niveau 3, mais ne sont engagé qu'en contrat de niveau 2 (le niveau 3 n'était pas disponible dans les Engagements agri Environnementaux). Ceci conforte l'intérêt des préconisations liées au maintien des baisses en eau au printemps.

De plus les surfaces engagées diffèrent entre les niveaux de contrat :

- 4 242 ha en contrat de niveau 3 soit **1 couple de limicole pour 10 ha** ;
- 8 882 ha en contrat de niveau 2 (dont 1 500 ha de communaux) soit **1 couple de limicole pour 21 ha** ;
- 12 754 ha en contrat de niveau 1 soit **1 couple de limicole pour 40 ha** ;

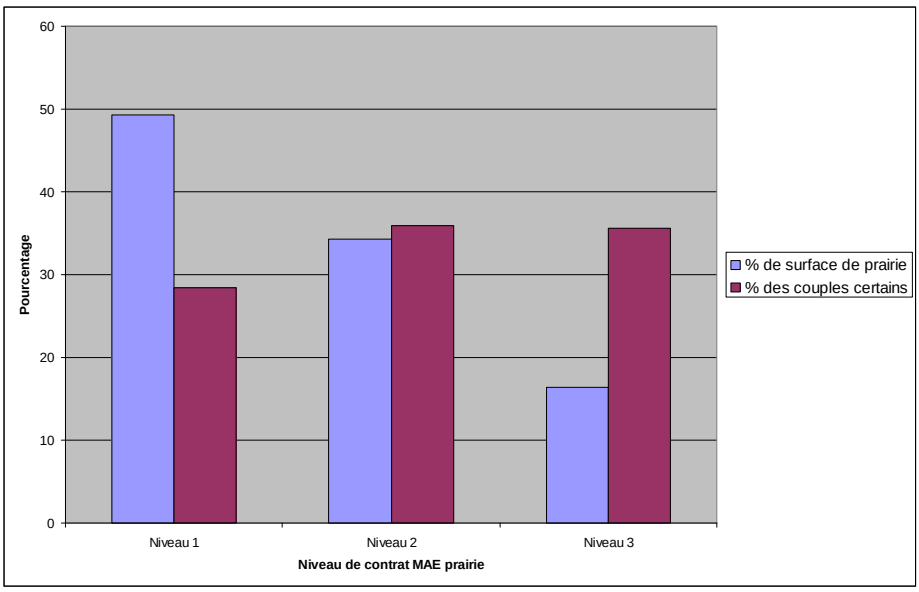

Graphique 9 : Part des couples certains de limicoles nicheurs par type de contrat MAE prairie en 2005-2006 sur le marais Poitevin

Les contrats forts sont les plus favorables à l'accueil des limicoles nicheurs et sont à promouvoir. Si ce type de contrat prévoit un niveau d'eau élevé, il n'est pas systématiquement acquis selon la topographie et la gestion hydraulique locale. Il pourrait donc être intéressant de favoriser de petits aménagements permettant le maintien d'eau effectif dans le cadre de ces MAE.

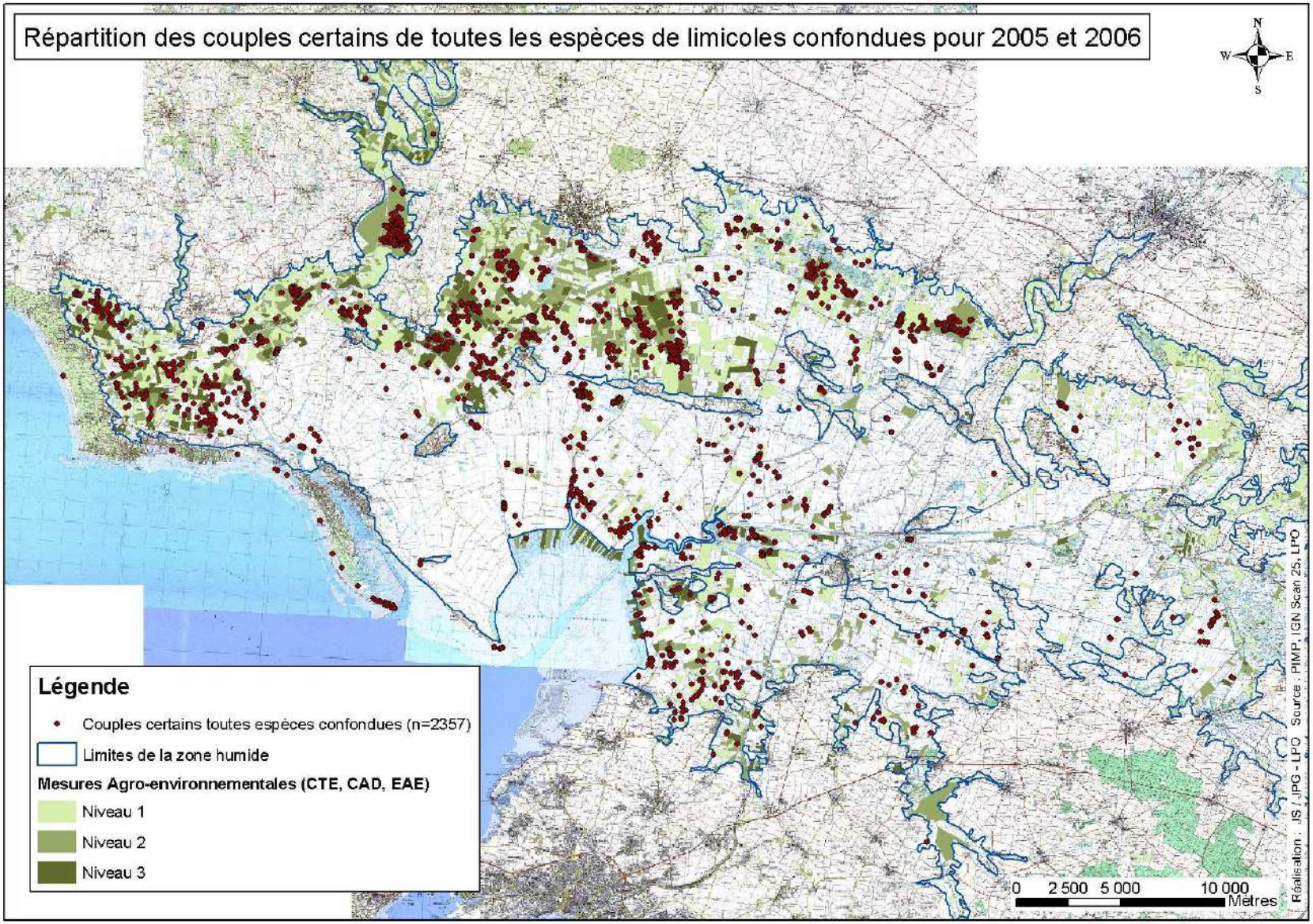

Carte 11 : Répartition des couples de limicoles nicheur en 2005 - 2006 sur les contrats MAE

4.3.5 – Pertinence des sites gérés à vocation conservatoire :

La carte 12 illustre la distribution des couples certains 2005-2006 sur les sites gérés à vocation conservatoire. Il s'agit des Réserves Naturelles Nationales (hors baie de l'Aiguillon) et Régionales, Réserves biologiques, acquisitions foncières (LPO, FNPHFS, CG, CREN,…), Réserve domaniale, marais communaux sous convention de gestion. Ces secteurs représentent 6 773[2] ha sur les 100 000 ha de la zone humide.

Ces seuls espaces ont accueillis 756 couples sur les 2357 couples de limicoles nicheurs certains. Cet effectif **représente 32 % des limicoles nicheurs en marais Poitevin lors de cette enquête, et ce sur seulement 6,7 % du territoire !**

Tableau 7 : Part des couples certains de limicoles prairiaux cantonnés sur les sites en gestion conservatoire du marais Poitevin (2005 + 2006)

Espèces	Couples certains marais Poitevin	Effectif sur site en gestion cons.	Pourcentage représentatif
Avocette élégante	38	11	29 %
Barge à queue noire	85	51	**60 %**
Chevalier gambette	346	151	**44 %**
Echasse blanche	322	100	**31 %**
Gravelot à collier interrompu	49	25	51 %
Petit Gravelot	19	1	5 %
Vanneau huppé	1498	417	**28 %**
TOTAL	**2357**	**756**	**32 %**

Un limicole sur trois niche sur les espaces en gestion conservatoire du marais Poitevin. Ces espaces accueillent une part important de la population totale de certaines espèces : Barge à queue noire (60%), Chevalier gambette (44%), Gravelot à collier interrompu (51%), Vanneau huppé (28 %).

[2] Hors baie de l'Aiguillon (4900 ha)

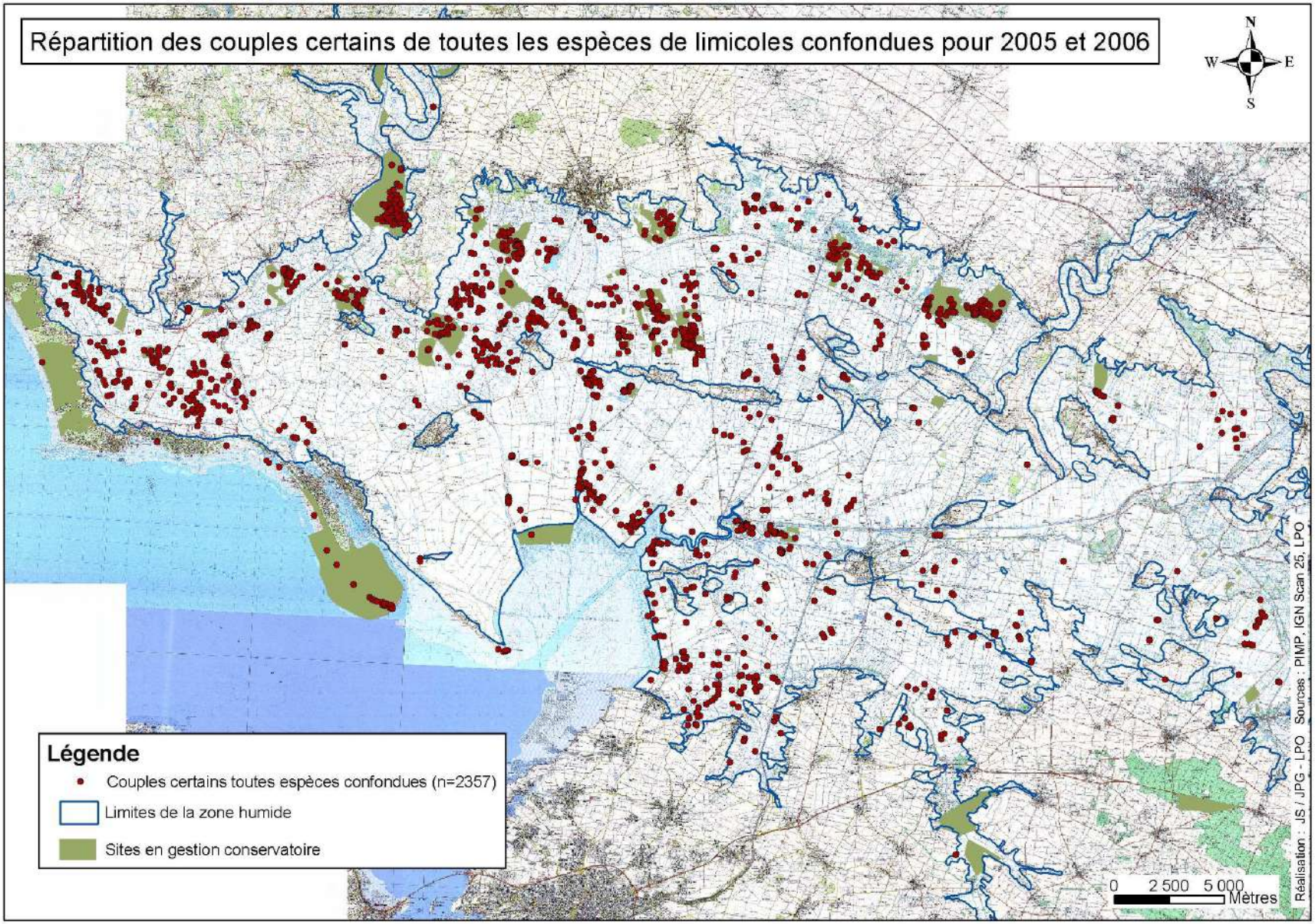

Carte 11 : Répartition des couples de limicoles nicheur en 2005 - 2006 sur les espaces en gestion conservatoire

V – Conclusions et perspectives

5.1 – Constat général :

La plupart des espèces de limicoles nicheurs en marais Poitevin présentent des effectifs soit stables, soit en progression. En conséquence, le bilan des données de l'enquête peut paraître relativement optimiste. Cependant la situation reste fragile pour quelques espèces, dont le statut de conservation est défavorable. C'est notamment le cas de l'Avocette élégante, de la Barge à queue noire, du Gravelot à collier interrompu et du Petit Gravelot qui sont des espèces très localisées, présentant des effectifs certes stables, mais très faibles. Bien que plus représenté, les populations de Vanneau huppé et de Chevalier gambette sont loin des effectifs des années 1960 et représentent une part non négligeable de la part nationale. La Guifette noire est l'espèce la plus fortement menacée en marais Poitevin.
Le marais Poitevin joue donc un rôle important pour la conservation de ces espèces au niveau national.
Rappelons ici que la présente enquête recense le nombre de couples cantonnés et ne présage en rien du succès de reproduction qui est un paramètre majeur de la dynamique des populations.

5.2 – Sites prioritaires :

Les grands ensembles prairiaux situés à l'Ouest d'une ligne Fontenay-le-Comte – Marans accueillent la majeure partie des limicoles nicheurs. Leur conservation est donc essentielle.

Les marais communaux du marais Poitevin sous convention de gestion sont à conforter. Les actions mises en place depuis 20 ans ont permis de les maintenir très favorables à l'accueil des limicoles nicheurs. D'autres marais communaux pourraient rejoindre la démarche (le Langon, Sainte-Gemme-la-Plaine, Champ-Saint-Père, Angles, Longeville, Mouzeuil-Saint-Martin,…) et ainsi améliorer la capacité d'accueil globale du marais Poitevin.

Globalement tout site en prairie, exploité en élevage extensif, sur lequel une gestion hydraulique permet la présence d'eau au printemps jusqu'à l'assec estival est à promouvoir.

5.3 – Mesures de conservation :

Les espaces protégés et/ou gérés de manière conservatoire accueillent 32 % des limicoles nicheurs du marais Poitevin sur 6,7 % seulement du territoire. **Les démarches d'acquisition, de convention de gestion, (etc,…) paraissent donc essentielles et doivent être encouragées**. Sur l'ensemble des sites de prairies (certains communaux, acquisitions,…), la gestion des niveaux d'eau est différenciée. Le maintien des baisses en eau au printemps (février – juillet) est un critère déterminant pour l'installation des limicoles.

Une **gestion des niveaux d'eau sur les grands ensembles prairiaux** existant permettrait d'augmenter l'attractivité des prairies pour les limicoles : Ouest du Lay, nord des Iles, marais desséché charentais notamment. Il s'agirait de mettre en place de manière concertée un règlement d'eau sur des ensembles homogènes de prairies. Il est impératif que ces éléments soient intégrés dans les SAGE.

Un effort particulier pourrait être réalisé sur **les plans d'eau de chasse** en y maintenant de l'eau au printemps jusqu'à l'assec estival.

Un **élargissement du site Natura 2000** pourrait être envisagé de manière à intégrer l'ensemble des limicoles nicheurs de la zone humide. Cet élargissement permettrait entre autre de rendre le découpage du site cohérent avec les unités de gestion hydraulique et agricole notamment.

L'application et la pérennisation des mesures agri-environnementales sont impératives. Il n'est pas acceptable de ne plus avoir de contrats forts (pâturage extensif < 1,6 UGB/ha, sans engrais et avec une gestion hydraulique) disponibles dans les MAE territorialisées de 2007. Des plafonds ne prenant pas en compte la spécialisation des systèmes d'élevage tournés vers la prairie de marais ont été introduits. En 2007 les surfaces de baisses en eau ont même été retirées des contrats de certains éleveurs suite à des contrôles administratifs ! Les éleveurs les plus extensifs ne sont pas encouragés ni soutenu.
Dans un contexte de hausse du prix des céréales, il est indispensable qu'un **rééquilibrage des aides agricoles entre le premier et le second pilier** de la PAC soit réalisé. Ce point est un indispensable pour avoir une réelle politique de conservation et de gestion des zones humides dans l'intérêt général.

La quiétude est un critère permettant d'optimiser le succès de reproduction. **Des démarches de sensibilisation au dérangement, et de protection** peuvent être mises en place (Station d'épuration, plages,…).

Bibliographie :

Beintema, A.J. & müskens, G.J.D.M. 1987. Nesting success of birds breading in Dtuch agricultural grasslands. Journal of applied Ecology 24 : 743-758.

Birds in Europe II : Birdlife International. (2004).- Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Conservation Series No. 12. Cambridge, UK, 374 p.

Blanchon JJ., Dubois P.-J. 1982, Détermination des zones écologiques sensibles par l'étude de l'avifaune en Marais Poitevin, PNR, Rochefort, 48 p

Blanchon JJ., Dubois P.-J., 1989, Mise au point de techniques de valorisation rationnelle et judicieuse des espaces naturels du Marais Poitevin, LPO, 259 p

Boileau N. et Mazella L., 2005, Effet de l'habitat de nidification sur la biologie de la reproduction chez le vanneau huppé *Vanellus vanellus* : Cultures contre prairies ; annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Maritime 2005, vol. 9, n° 5, pp 513-520

Deceuninck B. et Maheo R., 1995-1996 – Limicoles nicheurs de France, Wetland International/ LPO.

Dubois P.J. et Maheo R. (1986) – Limicoles nicheurs de France – rapport LPO/BIROE pour le compte du ministère de l'environnement (SRETIE), 291 pp.

Hudson, R. Tuckler, G.M. & FULLER, R.J., 1994 Lapwing *Vanellus vanellus* populations in relation to agricultural changes : a review in Tuckler, G.M., Davies, S.M. & FULLER, R.J. (ed.) 3-33. The ecology and conservation of lampwing *Vanellus vanellus*. UK Nature Conservation 9. BTO/JNCC. Peterborough.

Dadeford, D.J. 1996. Breeding waders around the Duddon estuary. Wader Study Group Buletin 77 : 27-31.

Rocamora G., Yeatman–Berthelot D., 1999 ; Oiseaux menacés et à surveiller en France, SEOF - LPO

Salek, M. 1996. Nest aggregation, egg size and hatching success in Lapwing Vanellus vanellus : differences between two sites with different proportions of suitable habitats. 1995 WSG Meeting. Abstract of talks. Wader Study Group Bulletin 79 : 27-28.

Sériot J., 1993, Distribution, déterminisme des stationnements et de l'installation de l'avifaune des communaux et des prairies naturelles humides du Marais Poitevin, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, LPO, Rochefort, 52p.

Spitz F. 1964 - Premiers résultats de l'enquête sur la nidification du Vanneau huppé Vanellus vanellus en France. Oiseaux de France 41 : 1-24.

Taube, E. 1993. Etude de l'évolution des taux de survie du vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) en France, pas des données de baguage. Thèse DEA – Université de Montpellier II.

Thomas A., 2002, La Guifette noire Chlidonias niger dans le Marais Poitevin, historique, suivi d'une population et plan de sauvegarde, PIMP, 90 pages.

Trotignon J., 2006 - Synthèse nationale Guifette noire.

Tuckler G.M. & Heath M.F. – Birds in Europe : Their conservation status – Birdlife conservation Series 3 – Birdlife International, 1994.

Van Impe, J. 1988. Een vergelijkend onderzoek naar de broedbiologie van de Kievit, Vanellus vanellus, op braak terrein en op landbouwterrein. Le Gerfaut-De Giervalk 78 : 287 – 314.

Yeatman-Berthelot D., Jarry G., 1994, Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France, 185 – 1989. Société Ornithologique de France. Paris.

Annexes :

Annexe 1 : Fiche de terrain

Annexe 2 : Clé d'interprétation des données de terrain

<u>Annexe 1</u> : Fiche de terrain

ENQUETE LIMICOLES NICHEURS EN MARAIS POITEVIN 2005-2006

FICHE-OBSERVATEUR

Instruction : voir verso

Secteur : _____

N° page/total pages : ____ / ____

ESPECE : _____ (une fiche par espèce)

Observateur (s) : _____ Tél : _____

Adresse : _____

Département : _____ N° carte IGN : _____

Association/Organisme : _____

Nature des contacts	Milieu
S : individu seul C : Chant Co : Couple P : Parade N : Nid / contruct. O_ : oeuf + nbre I : incubation J_ : jeunes + nbre Al : alarme Au : autre (vr rem.)	T : tourbière B : berge cours d'eau PH : prairie humide P : prairie MS : marais salant P : plage C : culture (+ type) ST : Station épuration PEC : Plan d'Eau de Chasse F : Friche J : jachère M : Mare Au : autre (vr. rem.)

	Passage 1	Passage 2	Passage 3 (Facultatif)	Passage 4 (Facultatif)	Passage 5 (Facultatif)
Dates des passages					
Heures					

Contact/ Point	**Commune**	**Nature des contacts / statut reproducteur (voir légende)**					**Milieu (v. lég.)**	**Remarques**
		Passage 1	Passage 2	Passage 3 (Facultatif)	Passage 4 (Facultatif	Passage 5 (Facultatif)		
TOTAL :								

<u>Annexe 2</u> : Clé d'interprétation des observations de limicoles

Soit n, entier naturel.

Contact	**Nombre**	**Nombre de couples**
S : individu seul	1	**1** couple incertain
S : individu seul	2	**1** couple incertain
S : individu seul	2n	**n** couples incertains
S : individu seul	2n+1	**n+1** couples incertains
C : chant	1	**1** couple certain
C : chant	2	**2** couples certains
C : chant	2n	**2n** couples certains
C : chant	2n+1	**2n** couples certains
Co : couple	n	**n** couples certains
P : parade	1	**1** couple certain
P : parade	2	Si Chevalier gambette : **1** couple certain Si Vanneau huppé, Barge à queue noire ou Echasse blanche : **2** couples certains
P : parade	2n	Si Chevalier gambette : **n** couples certains Si Vanneau huppé, Barge à queue noire ou Echasse blanche : **2n** couples certains
P : parade	2n+1	Si Chevalier gambette : **n** couples certains Si Vanneau huppé, Barge à queue noire ou Echasse blanche : **2n+1** couples certains
N : nid/construction	n	**n** couples certains
O_ : oeuf	n	**1** couple certain par couvée de n oeufs
I : incubation	n	**n** couples certains
J_ : jeunes		Le nombre de couples est à voir au cas par cas
Al : alarme	1	**1** couple certain
Al : alarme	2	Si Vanneau huppé ou Echasse blanche : **1** couple certain Si Barge à queue noire ou Chevalier gambette : **2** couples certains
Al : alarme	2n	Si Vanneau huppé ou Echasse blanche : **n** couples certains Si Barge à queue noire ou Chevalier gambette : **2n** couples certains
Al : alarme	2n+1	Si Vanneau huppé ou Echasse blanche : **n** couples certains Si Barge à queue noire ou Chevalier gambette : **2n+1** couples certains
Au : autre		Si attaque prédateurs cf. Al : alarme. Le nombre de couples est à voir au cas par cas

Cette clé n'est valable que pour les Vanneaux huppés vus entre le **15 février et le 1er juin** et les 7 autres espèces étudiées vues entre le **1er mars et le 1er juillet**.